

# Plan d'action One Health StAR 2024-2027

Stratégie Antibiorésistance



Schweizerische Eidgenossenschaft  
Confédération suisse  
Confederazione Svizzera  
Confederaziun svizra

**Office fédéral de la santé publique OFSP**

**Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires OSAV**

**Office fédéral de l'agriculture OFAG**

**Office fédéral de l'environnement OFEV**



# Table des matières

<b>AVANT-PROPOS</b>	<b>4</b>
<b>SYNTHÈSE</b>	<b>5</b>
<b>1 Introduction</b>	<b>7</b>
<b>2 Nouvelles impulsions et recommandations</b>	<b>9</b>
<b>3 Priorités 2024-2027</b>	<b>12</b>
3.1 Utilisation appropriée des antibiotiques	12
3.1.1 Établissements de santé	12
3.1.2 Secteur ambulatoire	14
3.1.3 Domaine vétérinaire	16
3.2 Mesures préventives et promotion de la santé	17
3.2.1 Établissements de santé	17
3.2.2 Domaine vétérinaire : cliniques et cabinets	19
3.2.3 Domaine agricole et vétérinaire : élevages	20
3.2.4 Gestion des eaux usées	21
3.3 Utilisation des méthodes de séquençage du génome complet	22
3.4 Disponibilité des antibiotiques et des outils de diagnostic existants et nouveaux	24
3.4.1 Recherche et développement	24
3.4.2 Garantie de la disponibilité	26
3.5 Échelon international	29
3.6 Information et sensibilisation	30
<b>4 Aspects de la mise en œuvre</b>	<b>33</b>
4.1 Rôles et responsabilités	33
4.2 Ressources et financement	34
4.3 Mesure de l'efficacité et évaluation	34
4.3.1 Fonctionnement	34
4.3.2 Mesure de l'efficacité et indicateurs	36
4.3.3 Évaluation	36
4.4 Clôture du projet et poursuite des travaux	36
<b>ANNEXES</b>	<b>38</b>
Annexe 1 : vue d'ensemble des étapes	38
Annexe 2 : pilotage et partenaires de la mise en œuvre : vue d'ensemble	39
Annexe 3 : indicateurs de mesure de l'efficacité	41
Annexe 4 : état de la mise en œuvre de la StAR	43
Champ d'action 1 : surveillance	43
Champ d'action 2 : prévention	43
Champ d'action 3 : utilisation rationnelle des antibiotiques	44
Champ d'action 4 : lutte contre la résistance	45
Champ d'action 5 : recherche et développement	45
Champ d'action 6 : coopération	46
Champ d'action 7 : information et formation	46
Champ d'action 8 : conditions générales	47
Annexe 5 : glossaire	48
Annexe 6 : abréviations	50

# Avant-propos

Au XXI<sup>e</sup> siècle, la résistance aux antimicrobiens constitue l'un des défis les plus urgents de notre société. De nos jours, les infections dues à des bactéries résistantes tuent davantage de personnes que le VIH ou le paludisme par exemple. Cette évolution est également qualifiée de « pandémie silencieuse ». Face à cette menace majeure, les pays ont pris des mesures à l'échelon international pour prévenir et combattre la résistance aux antimicrobiens. En Suisse, le Conseil fédéral a adopté la Stratégie Antibiorésistance Suisse (StAR) à la fin de l'année 2015 déjà.

La mise en œuvre de la StAR a permis de lancer avec succès de nombreuses mesures et d'obtenir des résultats intermédiaires significatifs. On a par exemple mis en place la surveillance du développement des résistances et de la consommation d'antibiotiques. Les données collectées indiquent que l'utilisation des antibiotiques diminue et que les taux de résistance se stabilisent. Toutefois, il est encore nécessaire d'agir malgré ces avancées. Le COVID-19 a clairement mis en évidence l'impact considérable que les pandémies peuvent avoir sur tous les domaines de la vie, notamment lorsque les mesures de préparation et de gestion requises sont insuffisantes ou qu'elles sont prises trop tard. La situation en matière de résistance aux antimicrobiens continuant de s'aggraver dans le monde, il est primordial d'accélérer, de manière énergique et ciblée, la mise en œuvre de la StAR, en tenant compte des enseignements récents.

C'est à cette fin que le Conseil fédéral lance la mise en œuvre du plan d'action One Health StAR, élaboré selon une démarche participative. Il confirme ainsi sa volonté de poursuivre avec rigueur la lutte contre la « pandémie silencieuse » et de l'intensifier de façon ciblée. Pour ce faire, le Conseil fédéral mise sur l'approche « One Health ». Par ailleurs, là où il y a lieu, il renforce le caractère contraignant des mesures et ouvre la voie à des approches innovantes. Il demande à la Confédération et aux cantons ainsi qu'à de nombreux autres acteurs impliqués dans les domaines de l'être humain, de l'animal, de l'agriculture et de l'environnement de mieux se coordonner et d'unir encore davantage leurs forces afin de faire face aux défis posés par la résistance aux antimicrobiens.

Travaillons ensemble pour endiguer la propagation des bactéries résistantes et pour garantir à long terme l'efficacité des antibiotiques pour les êtres humains et les animaux, tant à l'échelon international qu'en Suisse.

**Anne Lévy,**

Directrice, Office fédéral de la santé publique

**Hans Wyss,**

Directeur, Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires

**Christian Hofer,**

Directeur, Office fédéral de l'agriculture

**Katrin Schneeberger,**

Directrice, Office fédéral de l'environnement

# Synthèse

Depuis 2015 et l'adoption de la StAR,, le Conseil fédéral poursuit l'objectif de garantir à long terme l'efficacité des antibiotiques pour les êtres humains et les animaux. Huit années après le lancement de cette stratégie, la mise en œuvre commence à porter ses fruits : de nombreuses mesures ont été introduites avec succès, la consommation d'antibiotiques a diminué et la situation en matière de résistance s'est momentanément stabilisée en Suisse. Toutefois, la résistance aux antimicrobiens (RAM) continue de représenter un risque considérable pour la santé. Compte tenu des évolutions aux échelons national et international, il demeure nécessaire d'agir afin de prévenir et de combattre la RAM en Suisse également.

Il ressort du bilan intermédiaire de la mise en œuvre de la StAR que ses objectifs stratégiques sont toujours pertinents, mais qu'elle peut être optimisée. Par ailleurs, de nouvelles connaissances scientifiques et des interventions politiques ont donné une impulsion pour approfondir l'examen ou la priorisation de chaque mesure. Eu égard à ces connaissances et à ces défis, le plan d'action One Health StAR 2024-2027 a été élaboré en collaboration avec des acteurs clés. Il vise à renforcer la mise en œuvre de la StAR grâce à des mesures contraignantes, innovantes et durables. Les six priorités et objectifs du plan d'action sont décrits brièvement ci-dessous. Ils classent, selon leur importance, les travaux de mise en œuvre de la StAR entre 2024 et 2027 :

Priorité 1 : **utilisation appropriée des antibiotiques** dans les établissements de santé, dans le secteur ambulatoire et dans le domaine vétérinaire. La Suisse s'est fixé pour objectif de réduire la consommation d'antibiotiques dans le secteur hospitalier au niveau des pays européens présentant les meilleurs résultats en la matière. S'agissant du secteur ambulatoire, il s'agira de consolider la place de cheffe de file de la Suisse en ce qui concerne l'utilisation appropriée des antibiotiques et d'atténuer les différences régionales. Dans le domaine vétérinaire, la Suisse atteindra le niveau des cinq pays européens présentant les meilleurs résultats en matière de distribution d'antibiotiques critiques, sans pour autant nuire à la santé et au bien-être des animaux.

Priorité 2 : **mesures préventives** et promotion de la santé dans les établissements de santé, dans le domaine vétérinaire (cliniques, cabinets, élevages) et dans la gestion des eaux usées. La Suisse se fixe pour objectif de réduire, dans le domaine humain, l'incidence des infections associées aux soins (IAS) causées par des agents pathogènes résistants et, dans le domaine vétérinaire, celle des infections dues à des agents pathogènes résistants dans les cliniques et les cabinets vétérinaires. En Suisse, la santé des animaux devrait s'améliorer de manière générale, car les vétérinaires encourageront des mesures préventives pour préserver et améliorer la santé des animaux, et les éleveurs connaîtront et appliqueront les recommandations et les instruments existants. En ce qui concerne le domaine environnemental, l'objectif est de réduire la quantité d'agents pathogènes résistants aux antibiotiques introduits directement dans les cours d'eau par le déversement d'eaux usées non traitées.

Priorité 3 : utilisation de méthodes de séquençage du génome complet pour une **surveillance « One Health »**. La Suisse se fixe pour objectif d'utiliser les travaux de séquençage du génome complet à des fins de surveillance de la résistance aux antibiotiques et ce, de manière systématique et coordonnée entre les différents domaines. Les données recueillies seront analysées en se servant des infrastructures communes. Elles fourniront des enseignements supplémentaires sur les voies de transmission des résistances.

Priorité 4 : recherche, développement et garantie de la **disponibilité** des antibiotiques et des outils de diagnostic existants et nouveaux. La Suisse se fixe pour objectif de mettre sur le marché de nouveaux antibiotiques et des outils de diagnostic et de prévention contre les agents pathogènes prioritaires et de veiller à leur disponibilité. Pour ce faire, elle jouera un rôle actif dans la promotion de la recherche et du développement de nouveaux antibiotiques et d'outils de diagnostic et de prévention. Elle s'efforcera de contribuer à la mise en place

d'incitations internationales, et ce, d'une manière adaptée à sa capacité économique. La disponibilité des antibiotiques existants pour les êtres humains et les animaux s'améliorera en Suisse.

Priorité 5: la Suisse s'engage à l'échelon **international** en faveur d'une utilisation durable et appropriée des antibiotiques. Pour ce faire, elle s'implique activement dans l'élaboration des accords et programmes internationaux. En outre, elle participe aux principales initiatives multilatérales et échange directement avec les pays voisins. Par conséquent, la Suisse agit comme une actrice engagée au niveau international de par le soutien qu'elle apporte aux initiatives qui visent à lutter contre la résistance aux antibiotiques et sa participation à leur élaboration.

Priorité 6: **information et sensibilisation**. La Suisse a pour objectif que les professionnels soient informés de manière adéquate sur la problématique de la résistance aux antibiotiques et qu'ils connaissent les moyens auxiliaires et les outils élaborés dans le cadre de la StAR. De plus, il s'agira de garantir que certains groupes cibles au sein de la population sont sensibilisés à cette problématique et sont informés sur l'utilisation appropriée des antibiotiques. Les différences régionales et socioculturelles seront prises en compte.

Les quatre offices fédéraux concernés, à savoir l'Office fédéral de la santé publique (OFSP), l'Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (OSAV), l'Office fédéral de l'agriculture (OFAG) et l'Office fédéral de l'environnement (OFEV), sont responsables de la mise en œuvre de la majorité des priorités du plan d'action One Health StAR. Ils travaillent en étroite collaboration et mettent en œuvre les mesures avec les cantons et de nombreux autres acteurs. Le succès de la mise en œuvre de la stratégie sera évalué à l'échéance du plan d'action One Health StAR. Les axes suivis par ledit plan pour la prévention et la lutte contre la RAM seront ensuite poursuivis et garantis à long terme au moyen des bases légales nécessaires, grâce à la révision partielle en cours de la loi sur les épidémies.

# 1 Introduction

Le développement et la propagation de la RAM et la perte d'efficacité des antibiotiques et d'autres substances antimicrobiennes qui en découle présentent des risques et des défis croissants pour la santé nationale et mondiale. Selon l'Organisation mondiale de la santé (OMS), la problématique de la RAM, dénommée également « pandémie silencieuse », est considérée comme l'une des dix plus grandes menaces pour la santé mondiale. L'Union européenne (UE) la classe également parmi l'un des trois risques sanitaires majeurs. Une étude révèle que les infections causées par des germes résistants auraient tué 1,27 million de personnes dans le monde en 2019, soit davantage que le VIH ou le paludisme. Si aucune mesure n'est prise, ce chiffre pourrait augmenter considérablement d'ici 2050.

Ces prévisions concernent également la Suisse. En effet, la charge de morbidité occasionnée par la RAM n'a cessé de s'accroître ces dernières années dans notre pays. On estime que les infections résistantes y causent le décès de 300 personnes par an. De plus, la mondialisation et la mobilité croissante augmentent encore ce risque. Les estimations de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)<sup>1</sup> indiquent que d'ici 2050, des coûts annuels directs et indirects oscillant entre 198 et 748 millions de francs en résulteront pour la Suisse<sup>2</sup>. Les mesures visant à maîtriser la « pandémie silencieuse » revêtent donc une importance primordiale pour notre pays également.

À la fin de l'année 2015, le Conseil fédéral a adopté la stratégie Antibiorésistance Suisse (StAR)<sup>3</sup> afin de préserver à long terme l'efficacité des antibiotiques pour les êtres humains et les animaux. La StAR est conçue de manière transversale (êtres humains, animaux, agriculture, environnement) selon l'approche dite « One Health » (une seule santé) en raison des différentes dimensions interconnectées de la RAM. Par conséquent, les quatre offices fédéraux concernés, à savoir l'OFSP, l'OSAV, l'OFAG et l'OFEV, travaillent de concert et appliquent les mesures avec les cantons et les nombreux autres acteurs.

Huit années après le lancement de la StAR, le bilan intermédiaire indique que ses objectifs stratégiques sont toujours pertinents. En outre, on constate que de nombreuses bases importantes ont été élaborées. Par ailleurs, des outils essentiels pour promouvoir une utilisation appropriée des antibiotiques et des mesures préventives ont été développés. De plus, les structures destinées à la surveillance des résistances et de la consommation d'antibiotiques ont été créées (p. ex., surveillance des résistances et de la consommation d'antibiotiques, directives nationales, informations aux médecins, aux vétérinaires, aux éleveurs et aux patients, sensibilisation à grande échelle). Un aperçu de la mise en œuvre de la StAR figure à l'annexe 4.

Cependant, la pandémie de COVID-19 a retardé et perturbé la mise en œuvre. Elle a mis simultanément en évidence de façon saisissante les conséquences dramatiques que les menaces globales pour l'environnement et la santé peuvent avoir sur tous les domaines de la vie. Les enseignements tirés de la gestion de la pandémie soulignent l'urgence de renforcer les mesures de lutte contre la RAM, de les orienter encore davantage vers la réalisation des objectifs stratégiques et d'optimiser la coordination aux échelons national et international. En outre, de nouveaux enseignements scientifiques issus de la recherche nationale (Programme national de recherche « Résistance aux antimicrobiens » [PNR 72]) et internationale (notamment les programmes-cadres de l'UE pour la recherche et l'innovation « Horizon 2020 » et « Horizon Europe ») sur la RAM sont disponibles. Ils doivent être pris en compte dans le cadre de la mise en œuvre des mesures. De plus, plusieurs interventions parlementaires

**Défi mondial – la « pandémie silencieuse »**

**Évolution en Suisse**

**Stratégie Antibiorésistance (StAR)**

**Bilan intermédiaire huit années après le lancement de la StAR**

1 OCDE (2023): Embracing a One Health Framework to Fight Antimicrobial Resistance, OECD Health Policy Studies, OECD Publishing, Paris. Disponible à l'adresse : <https://doi.org/10.1787/ce44c755-en>

2 Coûts de la santé : entre 102 et 444 millions de francs ; pertes de productivité : entre 96 et 304 millions de francs

3 Office fédéral de la santé publique (2015): Stratégie Antibiorésistance Suisse, Berne. Disponible à l'adresse : <https://www.star.admin.ch/star/fr/home/strategie/star/landingstar.html>

réclament un examen approfondi et une hiérarchisation des différentes mesures de la StAR (voir le chap. 2).

#### Plan d'action One Health StAR 2024–2027

Le **plan d'action One Health StAR 2024-2027** a été élaboré à la lumière des nouvelles connaissances et de ces nouveaux défis. Il a pour objectif de donner de nouvelles impulsions dans tous les domaines, de combler les lacunes existantes, de supprimer les déficits, de renforcer la mise en œuvre et d'utiliser plus efficacement les ressources en étroite collaboration avec tous les acteurs impliqués.

Le nouveau plan d'action One Health StAR comprend trois axes :

- l'utilisation d'instruments, de produits et d'outils existants pour soutenir les mesures est encouragée auprès des groupes cibles, leur **caractère contraignant** renforcé et leur application systématique garantie (p. ex. directives et programmes d'utilisation rationnelle des antibiotiques « *Antibiotic Stewardship Programms* » [ASP]);
- les **approches innovantes** sont favorisées afin de combler les lacunes et de supprimer les déficits. Cet axe comprend le monitoring de la RAM dans le domaine de l'environnement, le renforcement de la surveillance One Health transversale via la collecte systématique des données de séquençage, la promotion tant des approches de recherche systémiques sur les flux de résistance que du développement de nouveaux antibiotiques et l'amélioration de la sécurité de l'approvisionnement en antibiotiques existants ;
- les mesures pour gérer la « pandémie silencieuse » exigent un engagement à long terme. C'est pourquoi il faut renforcer les structures et les processus correspondants afin de garantir la disponibilité des ressources, et ce, durablement. La Suisse doit concevoir de manière ciblée ses activités de prévention et de lutte contre la RAM, au niveau tant national qu'international, pour faire face de façon adéquate à la menace sérieuse que la résistance aux antibiotiques représente.

Le plan d'action One Health constitue une étape importante et nécessaire dans la mise en œuvre ciblée de la StAR et dans la réalisation d'une politique de santé nationale contraignante, innovante et durable pour venir à bout de la « pandémie silencieuse ». La révision partielle en cours de la loi sur les épidémies (LEp) doit fournir à cet effet des bases légales supplémentaires afin de pouvoir prendre à plus long terme les mesures nécessaires à la prévention et à la lutte contre la RAM. Le plan d'action One Health StAR et l'intensification des mesures de prévention et de lutte en Suisse s'inscrivent dans le cadre des efforts déployés à l'échelon international pour opposer une réponse coordonnée à la menace globale.



## 2 Nouvelles impulsions et recommandations

Le présent plan d'action repose sur l'analyse et la pondération de connaissances, d'impulsions et de recommandations diverses provenant de plusieurs sources. Le paragraphe suivant décrit brièvement les plus importantes d'entre elles.

En 2015, le Conseil fédéral a lancé le programme de recherche national PNR 72 « Résistance aux antimicrobiens – une approche One Health », en vue de compléter la StAR. Le PNR 72 a soutenu la recherche dans tous les domaines concernés (être humain, animal et environnement). Il s'est achevé en 2022. Ses résultats mettent en évidence des solutions concrètes et des mesures efficaces dans trois domaines :

- assurer la surveillance globale des résistances aux antibiotiques dans tous les domaines (être humain, animal et environnement), ainsi que leur analyse conjointe à l'aide du séquençage du génome complet ;
- freiner l'apparition et la propagation des résistances et promouvoir la prévention et l'utilisation optimisée des antibiotiques ;
- vaincre les résistances existantes et développer de nouveaux antibiotiques en encourageant la recherche fondamentale et en prévoyant des incitations économiques.

Les enseignements tirés du PNR 72 ont considérablement influencé le plan d'action One Health StAR, qui intègre également des recommandations formulées dans ce cadre, par exemple l'optimisation de la surveillance grâce aux données issues du séquençage du génome complet, le développement constant des guides thérapeutiques, la mise en œuvre à long terme d'ASP dans les hôpitaux ou la participation active aux initiatives internationales visant la recherche et le développement de nouveaux antibiotiques.

Depuis août 2017, une évaluation formative externe encadrait, sur mandat de l'OFSP, la mise en œuvre de la StAR. Elle avait pour objectif de déclencher un processus d'apprentissage continu chez les personnes concernées et, ainsi, d'optimiser en permanence la mise en œuvre de la stratégie. Le rapport d'évaluation<sup>4</sup> dresse un bilan intermédiaire globalement positif et formule des recommandations concrètes pour perfectionner le contenu de la StAR, pour favoriser l'adoption des mesures et des changements comportementaux par les groupes cibles et pour optimiser le pilotage de la stratégie dans l'esprit de l'approche One Health (notamment la conception transversale fondant cette approche, le développement de la surveillance, la coordination et le pilotage stratégiques). Le besoin d'action identifié dans ce bilan a été très largement pris en compte lors de l'élaboration du plan d'action One Health StAR.

Dans le cadre de la StAR, des mesures importantes ont été mises en œuvre, ces dernières années, en médecine humaine et vétérinaire ainsi que dans le secteur agricole afin de réduire tant l'utilisation des antibiotiques que le développement de résistances.

Le Swiss Antibiotic Resistance Report (SARR, rapport national sur la situation de la résistance aux antibiotiques en Suisse)<sup>5</sup> de l'OFSP et de l'OSAV révèle que la consommation d'antibiotiques en Suisse a reculé dans des domaines importants. La consommation d'antibiotiques en médecine humaine a légèrement diminué au cours des dix dernières années. De grands progrès ont notamment été réalisés en ce qui concerne l'utilisation des antibiotiques critiques « Watch »<sup>6</sup> (baisse de plus de 40%). S'agissant du domaine vétérinaire, l'utilisation d'anti-

### **Programme national de recherche 72**

### **Évaluation formative de la StAR (2017-2023)**

### **Situation actuelle en matière de résistance et d'utilisation des antibiotiques en Suisse**

4 Ce rapport sera publié en ligne sur le site Internet de l'OFSP après l'adoption du plan d'action One Health par le Conseil fédéral, à l'adresse : <https://www.bag.admin.ch/bag/fr/home/das-bag/publikationen/evaluationsberichte/evalber-uebertragbare-krankheiten.html>.

5 Office fédéral de la santé publique et Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (2022) : Swiss Antibiotic Resistance Report, Berne. Disponible à l'adresse : <https://www.star.admin.ch/star/fr/home/sarr/sarr.html>. Lancée par la StAR, une évaluation des données de surveillance sur l'utilisation d'antibiotiques et la RAM a lieu tous les deux ans.

6 L'OMS regroupe les antibiotiques en trois catégories : « Access » (accès indispensable), « Watch » (à utiliser avec précaution) et « Reserve » (à utiliser en dernier recours).

biotiques a été réduite de 50% environ depuis 2016. Par ailleurs, la pratique en matière de prescription d'antibiotiques critiques s'est considérablement améliorée.

En comparaison européenne, la Suisse reste l'un des pays où l'usage d'antibiotiques est le plus faible. Toutefois, il existe des différences régionales marquées dans le domaine humain : la consommation d'antibiotiques par habitant est en moyenne nettement plus élevée en Suisse romande et italienne qu'en Suisse alémanique. De plus, des améliorations peuvent encore être apportées dans des domaines spécifiques, comme le bon usage des antibiotiques dans les hôpitaux. En outre, des enquêtes représentatives réalisées auprès de la population montrent que celle-ci a peu conscience des risques liés à la RAM et qu'elle manque considérablement de connaissances sur l'utilisation appropriée des antibiotiques.

Après s'être aggravée jusqu'en 2015 environ, la situation en matière de résistance tend plutôt à se stabiliser. En effet, les taux de résistance ont nettement augmenté pour certaines bactéries et certains antibiotiques alors qu'ils ont baissé ou n'ont guère évolué pour d'autres. Cependant, il faut s'attendre à une nouvelle aggravation de la situation en Suisse également en raison des taux de résistance bien plus élevés à l'échelon international. L'évaluation des données de surveillance, qui met en exergue la nécessité d'agir davantage, a été intégrée au plan d'action One Health StAR.

#### **Sélection d'interventions parlementaires sur la RAM**

La RAM attire également l'attention des milieux politiques. Diverses interventions parlementaires ont demandé l'examen de différents aspects, qui ont été pris en compte dans le présent plan d'action. Il s'agit notamment de requêtes concernant<sup>7</sup> :

- l'introduction de la remise d'antibiotiques à l'unité (mandat subséquent à la motion Tornare [17.3942](#));
- une stratégie One Health intégrant une approche systémique de la recherche sur la propagation de l'antibiorésistance (*motion Graf 19.3861*);
- l'institutionnalisation du monitoring des eaux usées et du séquençage des agents pathogènes pour une Suisse sûre (postulat [22.4271](#));
- la sécurité de l'approvisionnement et la création d'incitations pour la recherche et le développement de nouveaux antibiotiques en Suisse (p. ex., motion [20.3166](#), motion [21.4539](#), interpellation [22.3256](#)).

#### **Évaluation externe conjointe de la mise en œuvre du Règlement sanitaire international de 2005**

En 2017, l'OMS a réalisé une *évaluation de l'état de la mise en œuvre du Règlement sanitaire international* (RSI; 2005) en Suisse et dans la Principauté de Liechtenstein. Elle a abordé entre autres les capacités liées à la gestion de la résistance aux antibiotiques et formulé des recommandations sur les points suivants: rédaction et suivi de la mise en œuvre de directives sur la détection, gestion des flambées dues à des germes multirésistants, surveillance accrue des infections RAM, extension et consolidation de la surveillance des infections associées aux soins (IAS), promotion et monitoring de la pratique en matière de prescription (y c. promotion des ASP) dans les hôpitaux et par les vétérinaires. Des propositions de modification du RSI découlant des défis rencontrés lors de la pandémie de COVID-19 font actuellement l'objet de discussions.

#### **Initiatives internationales concernant la RAM**

La résistance aux antibiotiques constitue un défi mondial. C'est pourquoi, parallèlement aux activités nationales, l'harmonisation et la coordination des mesures à l'échelon international sont une condition sine qua non d'une action efficace. Le plan d'action One Health StAR prévoit de renforcer et de cibler davantage la mise en œuvre de la stratégie en Suisse. Cette démarche concorde avec l'intensification des efforts au niveau international. Citons à titre d'exemple :

- 2021 : révision du *Codex Alimentarius*<sup>8</sup> (normes alimentaires internationales) s'agissant de la RAM;
- 2022 : création de l'« Alliance quadripartite » suite à l'intégration du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) dans l'« Alliance tripartite » (OMS/Organisation

<sup>7</sup> Des informations plus détaillées sur les interventions politiques sont disponibles à l'adresse : [www.parlament.ch](http://www.parlament.ch)

<sup>8</sup> <https://www.fao.org/fao-who-codexalimentarius/themes/antimicrobial-resistance/fr/>

mondiale de la santé animale [OMSA, anciennement OIE]/Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture [FAO]).

Application du Règlement (UE) 2019/6 relatif aux médicaments vétérinaires dans tous les États membres;

- 2023 : *recommandation de la Commission européenne*<sup>9</sup> relative au renforcement des actions de l'Union européenne visant à lutter contre la résistance aux antimicrobiens dans le cadre d'une approche « Une seule santé » ; révision de la législation générale de l'Union européenne sur les *produits pharmaceutiques*<sup>10</sup> ; prise en compte du thème de la RAM dans les négociations sur l'instrument pour la préparation et la gestion en cas de pandémie (processus de l'organe intergouvernemental de négociation [INB] de l'OMS) ;
- 2024 : réunion de haut niveau sur la RAM à l'Assemblée générale des Nations unies.

---

<sup>9</sup> [https://health.ec.europa.eu/publications/commission-proposal-council-recommendation-stepping-eu-actions-combat-antimicrobial-resistance-one\\_en](https://health.ec.europa.eu/publications/commission-proposal-council-recommendation-stepping-eu-actions-combat-antimicrobial-resistance-one_en)

<sup>10</sup> [https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/fr/IP\\_23\\_1843](https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/fr/IP_23_1843)

## 3 Priorités 2024-2027

Les six priorités du plan d'action One Health StAR sont décrites ci-dessous. Les objectifs, les activités afférentes à la mise en œuvre, les étapes et les acteurs sont présentés après une description succincte de la situation initiale. À titre de complément, le chapitre 4 donne en outre des explications sur les rôles et les responsabilités ainsi que sur la mesure de l'efficacité, sur les indicateurs et sur l'évaluation. Les annexes 1 et 2 fournissent une vue d'ensemble des étapes ainsi qu'une liste des tâches respectives de chaque acteur. Quant à l'annexe 4, elle expose l'état de la mise en œuvre de la StAR.

Ces priorités complètent, précisent et priorisent la mise en œuvre de la StAR pour les années à venir (2024-2027).

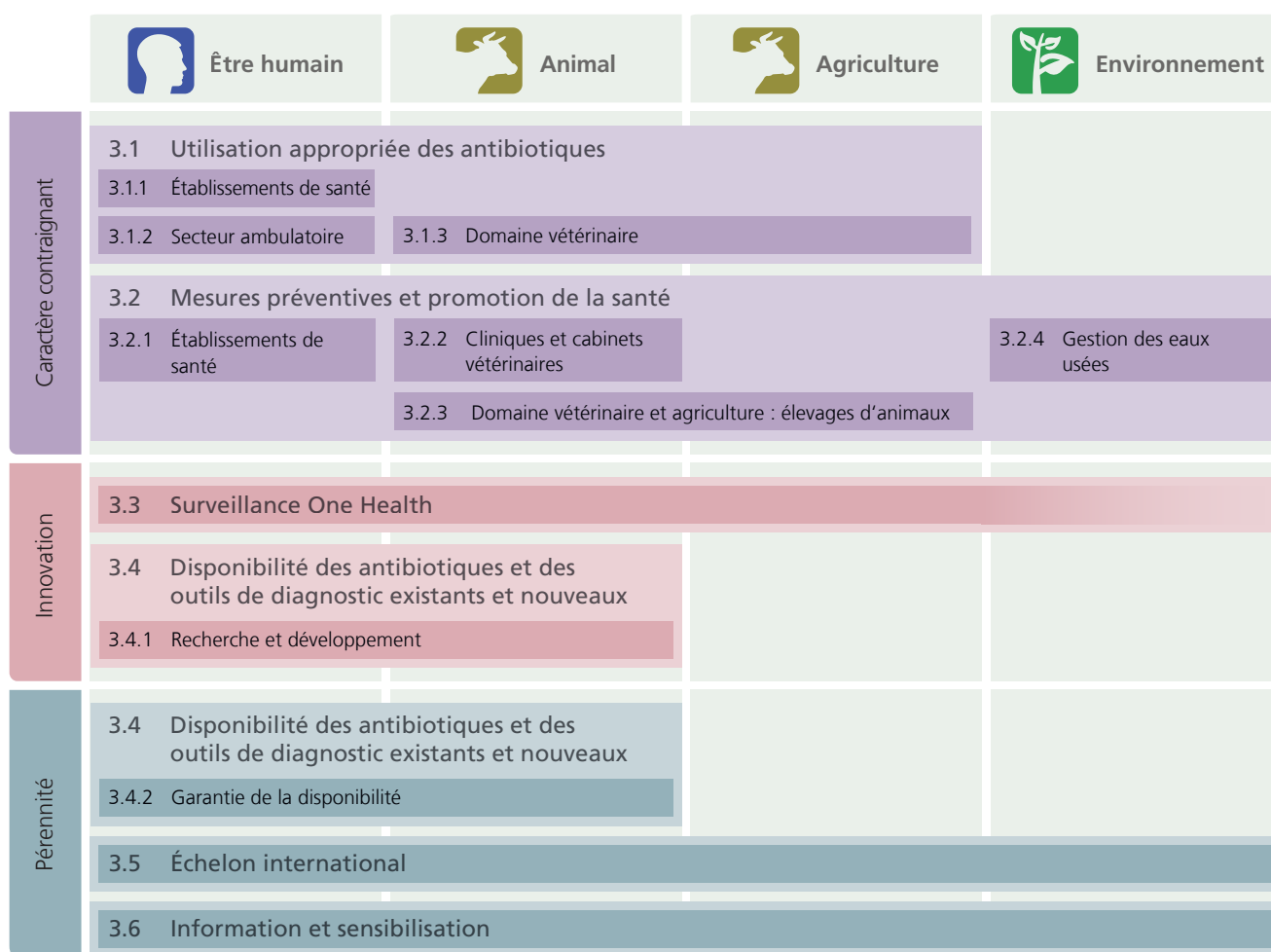


Illustration 1 : vue d'ensemble des priorités du plan d'action One Health StAR

### 3.1 Utilisation appropriée des antibiotiques

#### 3.1.1 ÉTABLISSEMENTS DE SANTÉ

##### Situation initiale

Le Centre national de prévention des infections (Swissnoso) a élaboré des documents d'aide pour les ASP dans le secteur hospitalier et encadré les hôpitaux lors de leur introduction. Ceux-ci disposent de données sur la consommation d'antibiotiques et sur leur utilisation

provenant du Centre suisse pour le contrôle de l'antibiorésistance (ANRESIS) et de l'enquête de prévalence ponctuelle NOSO<sup>11</sup>.

Ces dernières années, plusieurs hôpitaux suisses – surtout ceux de grande envergure – ont introduit ou développé des ASP. En 2017, une enquête représentative a de nouveau mis en évidence que la mise en œuvre de ces programmes dans les hôpitaux suisses était très variable et que les mesures classiques, telles que les audits, les feed-back ou les dispositions visant à limiter l'utilisation d'antibiotiques de réserve, présentaient des lacunes.

La part des IAS dans la charge de morbidité causée par des agents pathogènes résistants est élevée. En comparaison internationale, l'utilisation des antibiotiques dans le secteur hospitalier peut donc encore être améliorée. C'est pourquoi les mesures prises dans les hôpitaux, y c. dans les structures de petite ou moyenne envergure, ont une priorité élevée.

Peu de données sont disponibles sur la résistance aux antibiotiques et l'utilisation de ceux-ci dans les établissements médico-sociaux (EMS). En outre, il n'existe aucun outil national spécifique pour y favoriser un bon usage des antibiotiques dans ces établissements. Or, la pandémie de COVID-19 a montré que les maladies infectieuses peuvent particulièrement les toucher.

---

*Dans le secteur hospitalier, la Suisse réduit la consommation d'antibiotiques, « Watch » et « Reserve » en particulier, au niveau des pays européens présentant les meilleurs résultats en la matière.*

**Objectif**

*Une grande partie des hôpitaux suisses mettent en œuvre des ASP dans la perspective de l'inscription, dans la LEp, d'une éventuelle obligation de réaliser de tels programmes. De plus, les données disponibles pour les EMS sont améliorées, et les mesures de base examinées. Les antibiotiques sont ainsi mieux utilisés, et il est moins fait recours aux antibiotiques « Watch » et « Reserve ».*

---

Les activités suivantes sont menées pour atteindre cet objectif :

**Activités**

- L'état actuel de la mise en œuvre des ASP dans les hôpitaux est à nouveau évalué. Les acteurs prennent d'autres mesures sur la base de cette évaluation.
- Ils développent des lignes directrices claires dans un manuel sur la mise en place d'ASP, et élaborent d'autres outils en vue de soutenir les hôpitaux. Des directives sur les antibiotiques à l'intention de ces derniers (p. ex., pour la prophylaxie des opérations et l'optimisation du recours à la démarche diagnostique comptent parmi les instruments possibles. Des modules de formation continue et un système de monitoring et de feed-back approfondi sur les résistances et l'utilisation des antibiotiques (p. ex., relevé des indications), dont ANRESIS se chargerait, constituent d'autres possibilités. Par ailleurs, l'utilisation accrue d'outils numériques, tels que le système d'aide à la décision clinique, est examinée.
- Des options pour une mise en œuvre uniforme des ASP à l'échelon national sont élaborées (p. ex., par analogie avec les « exigences structurelles minimales en matière de prévention et de lutte contre les IAS dans les hôpitaux de soins aigus en Suisse »). Les partenaires examinent à cette fin s'il est nécessaire d'adapter la législation pour introduire les ASP de manière généralisée et pour obliger les hôpitaux à déclarer l'utilisation d'antibiotiques. Des propositions de réglementation correspondantes sont intégrées dans le cadre de la révision partielle en cours de la LEp.
- Les équipes ASP multidisciplinaires créées dans les hôpitaux seront étroitement liées aux équipes de prévention et de contrôle des infections (PCI) existantes. Lors de la mise en œuvre, une approche échelonnée tiendra compte de manière adéquate de la situation des hôpitaux de petite et moyenne envergure afin qu'ils puissent, par exemple, se regrouper

---

11 NOSO pour « infections nosocomiales ».

en réseaux. En outre, l'utilité d'un soutien des autorités cantonales (p. ex., au moyen d'un processus d'audit national) à la mise en œuvre des ASP est examinée.

- Pour leur part, les EMS améliorent notamment les données sur l'usage des antibiotiques et sur les résistances. Les mesures possibles en vue de promouvoir le bon usage des antibiotiques dans ces établissements (p. ex., directives) sont étudiées. Pour ce faire, on prend en compte leurs structures organisationnelles différentes selon les cantons. Ces travaux sont réalisés en étroite coordination avec la stratégie nationale de surveillance, de prévention et de lutte contre les infections associées aux soins (stratégie NOSO).

## Étapes

### L'OBJECTIF CONSISTE À RÉALISER LES ÉTAPES CI-DESSOUS:



**2024** : le monitoring national de la mise en œuvre des ASP, y c. des indicateurs, est en place. Une première enquête a été effectuée ;

**2025** : une étude visant à accroître la diffusion des ASP et leur caractère contraignant dans le cadre d'un processus national uniforme est disponible ;

**2026** : le manuel complet, y c. toutes les aides à la mise en œuvre des ASP, est disponible ;

**2027** : les besoins concernant la réglementation relative à l'introduction généralisée des ASP et à l'obligation de déclarer l'utilisation d'antibiotiques sont identifiés. Des propositions en ce sens sont intégrées dans le processus de révision de la LEp.

## Acteurs

### RESPONSABILITÉ

Swissnoso, Confédération

### PARTENAIRES DE MISE EN ŒUVRE

Hôpitaux, sociétés spécialisées, corps médical, associations

## 3.1.2 SECTEUR AMBULATOIRE

### Situation initiale

En comparaison internationale, la consommation totale d'antibiotiques en Suisse est déjà faible dans le secteur ambulatoire. Néanmoins, différents outils ont été développés ces dernières années afin de promouvoir l'utilisation appropriée des antibiotiques dans ce secteur. Il s'agit, par exemple, des directives nationales, disponibles sur les plateformes « ssi.guidelines.ch » et « guide.anresis.ch » (reliées aux données les plus récentes sur la résistance). En outre, du matériel d'information a été conçu pour les médecins et les patients, et des outils d'aide à la prise de décision sur la remise d'antibiotiques ont été créés pour les cabinets médicaux et pour la formation continue dans les cercles de qualité. Toutefois, tous les médecins n'en ont pas connaissance. En outre, il existe encore des domaines posant des problèmes spécifiques, de même que des régions où l'utilisation d'antibiotiques est supérieure à la moyenne. C'est pourquoi le plan d'action met l'accent sur la diffusion des outils et sur des améliorations ciblées dans les domaines problématiques et dans les régions où l'usage d'antibiotiques est très répandu.

### Objectif

*La Suisse consolide son rôle de chef de file au niveau international s'agissant de l'utilisation appropriée des antibiotiques dans le secteur ambulatoire. Les différences régionales s'ame-  
nuisent.*

*Pour ce faire, en se fondant sur des données améliorées concernant l'utilisation d'antibiotiques, un réseau composé d'acteurs issus du milieu scientifique et de médecins exerçant en cabinet formule des recommandations pour des interventions dans les cabinets médicaux et informe le corps médical de manière ciblée sur les possibilités d'amélioration. Des outils modernes et conviviaux (p. ex., des directives) ainsi que de meilleures conditions-cadres (p. ex., la possibilité de remise à l'unité) soutiennent notamment les médecins de famille et les pédiatres dans cette démarche.*

Les activités suivantes sont menées pour atteindre cet objectif :

- Les partenaires examinent l'introduction d'un monitoring national de la consommation d'antibiotiques en se fondant sur des données de facturation, y c. sur une analyse comparative (p. ex., avec un examen par des pairs dans des cercles de qualité). Les éventuelles adaptations des bases légales sont prises en compte, et des propositions de réglementation correspondantes sont intégrées dans la révision partielle en cours de la LEp. La collecte de données sur l'usage des antibiotiques (p. ex., via le système de déclaration Sentinella) est étendue à titre de complément afin qu'il soit possible d'évaluer les modèles de prescription dans le détail et de procéder à un pilotage ciblé des mesures. Il est important dans ce contexte que la consommation d'antibiotiques puisse être communiquée aux prescripteurs en temps réel et avec une haute résolution, c'est-à-dire différenciée par région et ventilée par groupes de spécialistes et par indication).
- Un réseau composé de représentants du corps médical et du milieu scientifique est mis en place pour le secteur ambulatoire. Il contribue au pilotage stratégique des mesures dans ce secteur et garantit que la communication aux médecins de famille et aux pédiatres se fasse de manière ciblée et coordonnée.
- La convivialité, la notoriété et l'utilisation des directives, du matériel d'information et des aides à la prise de décision sont améliorées à partir des recommandations dudit réseau. La collaboration avec les principaux acteurs (Fédération des médecins suisses [FMH], sociétés spécialisées, réseaux de médecins, sociétés médicales cantonales) joue un rôle essentiel pour que les outils soient plus adaptés aux utilisateurs et diffusés de manière ciblée. Il convient donc de renforcer de manière spécifique la communication avec les professionnels et les patients. L'intégration des directives sur les antibiotiques dans les logiciels des cabinets médicaux (systèmes d'aide à la décision clinique) sera examinée avec les acteurs concernés, et la procédure ultérieure définie.
- Le niveau de connaissances des médecins et des pharmaciens revêt une importance fondamentale pour garantir l'utilisation appropriée des antibiotiques. C'est pourquoi leur formation de base, leur formation postgrade et leur formation continue en la matière sont renforcées. Pour ce faire, les partenaires étudient différentes approches (p. ex, obligation de suivre une formation postgrade et continue, adaptation des programmes de formation de base, de formation postgrade et de formation continue destinés aux médecins et aux pharmaciens, création d'incitations et d'offres de formation continue sur une base volontaire) et les mettent en œuvre si cela s'avère possible et judicieux.
- La nécessité d'adapter la législation en vue d'introduire des conditions à l'utilisation d'antibiotiques est examinée, y c. la possibilité de rendre obligatoire la déclaration de certaines substances. Des propositions de réglementation correspondantes sont intégrées dans la révision partielle en cours de la LEp. Ces conditions doivent être comprises comme étant une solution de dernier recours lorsque l'utilisation appropriée des antibiotiques ne peut pas être garantie autrement. Le cas échéant, elles se limitent à certaines substances (p. ex., introduction sur le marché d'une nouvelle substance contre des agents pathogènes multirésistants, antibiotiques de réserve).
- Les adaptations nécessaires des conditions juridiques et techniques de mise en œuvre pour éventuellement permettre la remise d'antibiotiques à l'unité à l'échelon national font l'objet d'un examen dans le cadre du mandat du Conseil fédéral<sup>12</sup>. Une analyse coût-efficacité est également réalisée à cet effet.
- Si des éléments prouvent que les tests diagnostiques rapides peuvent réduire l'usage d'antibiotiques, la Société suisse d'infectiologie examine l'intégration de ces tests dans ses directives, et ce, dans le cadre du processus de mise à jour. Si des analyses diagnostiques de laboratoire se révèlent efficaces, adéquates et économiques au sens de la loi sur l'assurance-maladie (LAMal), il incombe aux sociétés médicales spécialisées et aux fabricants de demander à la Commission fédérale des analyses, moyens et appareils (CFAMA) de les admettre sur la liste des analyses afin que l'assurance obligatoire des soins puisse les rembourser.

<sup>12</sup> <https://www.admin.ch/gov/fr/accueil/documentation/communiqués.msg-id-91071.html>



- 2024** : le réseau est en place ;
- 2025** : la décision du Conseil fédéral concernant la remise d'antibiotiques à l'unité est disponible. Les indicateurs de qualité nationaux concernant la prescription d'antibiotiques dans le secteur ambulatoire et les valeurs cibles correspondantes sont prêts ;
- 2026** : les outils d'aide sont développés de manière ciblée et diffusés, conformément aux recommandations du réseau ;
- 2027** : les bases légales nécessaires concernant l'obligation de suivre une formation continue et postgrade ainsi que les conditions relatives à l'usage d'antibiotiques sont identifiées. Les propositions d'adaptation correspondantes sont intégrées dans le processus de révision de la LEp.

RESPONSABILITÉ	PARTENAIRES DE MISE EN ŒUVRE
Sociétés spécialisées, Confédération	Cantons, instituts universitaires de médecine générale, réseaux de médecins, sociétés cantonales de médecine, corps médical, associations

### 3.1.3 DOMAINE VÉTÉRINAIRE

Plusieurs outils sont disponibles pour promouvoir l'utilisation appropriée des antibiotiques dans le domaine vétérinaire. Il existe des guides thérapeutiques pour les principales maladies et espèces bactériennes. Outre les données sur les ventes d'antibiotiques, des données détaillées sur l'usage de ces substances figurent dans le Système d'information sur les antibiotiques en médecine vétérinaire (SI ABV). Par ailleurs, un système d'analyse comparative est en cours de développement pour permettre aux éleveurs de comparer l'intensité du traitement aux antibiotiques dans leur exploitation avec celle enregistrée dans d'autres exploitations de la même catégorie. Les éleveurs qui enregistrent une intensité de traitement élevée peuvent, sur cette base, envisager d'apporter précocement des améliorations dans leur exploitation. La réalisation d'une analyse comparative pour les cabinets vétérinaires sera également indiquée par la suite.

La promotion de l'utilisation appropriée des antibiotiques porte ses fruits en médecine vétérinaire. En effet, la quantité d'antibiotiques distribués a été réduite de plus de 50% au cours des dix dernières années. Par ailleurs, la consommation d'antibiotiques critiques a diminué de plus de deux tiers depuis 2016.

Les données du SI ABV mettent en évidence entre autres une consommation élevée d'antibiotiques chez le cheptel laitier et les veaux d'engraissement. Pour ces catégories d'animaux de rente, il convient de développer des approches permettant de réduire cette consommation sans nuire ni à la santé ni à au bien-être des bêtes.

*La Suisse fait partie des cinq pays européens qui présentent les meilleurs résultats en matière de distribution d'antibiotiques critiques. Les antibiotiques sont mieux utilisés et la consommation d'antibiotiques critiques diminue, sans pour autant nuire à la santé des animaux et à leur bien-être.*

*L'objectif est que les ASP soient mis en œuvre avec succès dans les cliniques vétérinaires universitaires. Une utilisation accrue des instruments existants doit permettre tant de réduire la remise d'antibiotiques critiques dans les cabinets et cliniques vétérinaires que de favoriser leur utilisation appropriée. Les vétérinaires et les agriculteurs sauront que des analyses comparatives ont été effectuées et s'en serviront comme outil de feed-back. Il faut prendre des mesures appropriées afin d'obtenir des améliorations.*



Les activités suivantes sont menées pour atteindre cet objectif :

- améliorer la mise à jour, la convivialité et la notoriété des directives thérapeutiques, du matériel d’information et des outils d’aide à la prise de décision ;
- évaluer et mettre en place de nouvelles approches pour optimiser l’information et la sensibilisation (groupes de travail, apprentissage ludique, podcasts, etc.) ;
- examiner la manière de renforcer le caractère contraignant des différents instruments, p. ex. via de nouvelles bases légales (normes minimales) ;
- concevoir des instruments de pilotage, tels que des analyses comparatives destinées aux vétérinaires et aux éleveurs (animaux de compagnie et de rente), qui permettront de prendre des mesures ciblées avec le temps. Le but est qu’un effet d’apprentissage découle du feed-back et que les éleveurs ou les vétérinaires puissent apporter des améliorations en toute autonomie.

**L’OBJECTIF CONSISTE À RÉALISER LES ÉTAPES CI-DESSOUS :**



Étapes

- 2024 :** une analyse comparative destinée aux cabinets vétérinaires pour animaux de compagnie et certaines catégories d’animaux de rente est effectuée. Les directives thérapeutiques sont à jour pour toutes les espèces. Des instruments visant à améliorer l’information sont à l’étude ;
- 2025 :** une analyse comparative fiable est effectuée pour les principales catégories d’animaux de rente. S’agissant des gros consommateurs, les processus d’analyse des causes et les plans de mesures sont établis. En collaboration avec les Facultés Vetsuisse, des processus et des instruments sont développés pour les ASP dans les hôpitaux vétérinaires universitaires. Des instruments visant à améliorer l’information sont mis en œuvre ;
- 2026 :** les gros consommateurs prennent des mesures pour améliorer la situation. Les ASP sont mis en œuvre dans les hôpitaux vétérinaires universitaires. Des recommandations sur les ASP sont rédigées à l’attention des hôpitaux vétérinaires non universitaires ;
- 2027 :** les vétérinaires cantonaux prennent des mesures pour améliorer la situation par rapport aux gros consommateurs. Des recommandations sur les ASP sont communiquées aux hôpitaux vétérinaires non universitaires.

RESPONSABILITÉ	PARTENAIRES DE MISE EN ŒUVRE
Confédération, sociétés spécialisées	Vétérinaires, services de santé animale, hautes écoles (écoles spécialisées), associations, spécialistes

Acteurs

## 3.2 Mesures préventives et promotion de la santé

### 3.2.1 ÉTABLISSEMENTS DE SANTÉ

Swissnoso a publié des directives sur le contrôle des épidémies et la prévention et sur le contrôle des infections dues à des bactéries multirésistantes (BMR) dans un contexte non épidémique. De plus, il a mis au point un projet en vue de l’exploitation d’un centre spécialisé dans l’étude des flambées épidémiques (outbreak investigation center [OIC]) pour détecter, examiner et gérer les flambées épidémiques associées aux soins dans les hôpitaux de soins aigus et les cliniques de réadaptation.

Situation initiale

Les mesures PCI sont principalement coordonnées via la stratégie NOSO et la stratégie nationale de vaccination (SNV). La charge de morbidité causée par des agents pathogènes

résistants est très largement due aux IAS. On estime que les deux tiers d'entre elles sont des infections du sang.

Les données de surveillance indiquent que l'importation de BMR par des voyageurs prédomine la plupart des voies de transmission en Suisse. Un dépistage ciblé, effectué en particulier sur les personnes revenant de voyage, pourrait briser cette chaîne de transmission. Une flambée d'entérocoques résistant à la vancomycine (VRE) de grande ampleur a mis en évidence des lacunes au niveau de la lutte contre les épidémies de BMR.

Peu de données sont disponibles sur la résistance aux antibiotiques et sur l'utilisation de ceux-ci dans les EMS. En outre, il n'existe aucun outil national spécifique pour y favoriser un bon usage des antibiotiques. Or, la pandémie de COVID-19 a montré que les maladies infectieuses peuvent particulièrement toucher ces établissements.

---

## Objectif

*L'incidence des IAS causées par des agents pathogènes résistants baisse.*

*Dans la perspective de l'éventuelle introduction d'une obligation dans la LEp, l'objectif est que la majorité des hôpitaux effectue un dépistage des groupes à risque pour les BMR, conformément aux directives nationales. Il convient aussi que les données relatives aux résistances dans les EMS soient améliorées et que des dispositions de PCI de base soient mises en œuvre.*

---

## Activités

Les activités suivantes sont menées pour atteindre cet objectif :

- Les directives de Swissnoso relatives à la prévention et au contrôle des BMR ainsi qu'à la lutte contre des flambées de ces bactéries sont appliquées dans une mesure la plus large possible. Pour ce faire, elles sont régulièrement mises à jour. Par ailleurs, la conformité des hôpitaux est vérifiée et ceux-ci sont sensibilisés aux résultats. Ces travaux sont réalisés dans le cadre de la stratégie NOSO.
- La nécessité d'adapter la base légale afin que les hôpitaux effectuent un dépistage des groupes à risque à l'échelon national est examinée. Des propositions de réglementation correspondantes sont intégrées dans le cadre de la révision en cours de la LEp. En outre, en cas de transfert de patients, les hôpitaux informent l'établissement de santé qui les accueille de la colonisation par des BMR. La loi ou une directive peuvent également régler ce point.
- De nombreuses autres mesures visant à réduire les IAS causées par des BMR et des agents pathogènes non résistants sont mises en œuvre dans le cadre de la stratégie NOSO. Il s'agit notamment de garantir, dans tous les hôpitaux, le respect des exigences structurelles minimales déjà établies en matière de prévention et de lutte contre les IAS. L'OIC multidisciplinaire de Swissnoso, qui devrait être opérationnel d'ici 2025, revêt une importance particulière dans la lutte contre les BMR. En effet, il soutiendra les hôpitaux, les cantons et l'OFSP dans l'examen rapide des flambées d'IAS, y c. de BMR et dans la lutte contre ces dernières. La possibilité de développer des outils destinés à la détection précoce et automatisée des flambées épidémiques est étudiée. Ceux-ci sont intégrés à la surveillance, si cela s'avère judicieux.
- Des canaux appropriés renforcent la coordination et la collaboration entre les stratégies StAR et NOSO. En outre, comme des interfaces importantes existent avec le plan d'action national contre le sepsis, ses travaux sont étroitement coordonnés avec la StAR. La SNV encourage un recours accru aux vaccins. Outre le fait que la vaccination contre les infections virales réduit directement les infections bactériennes (p. ex., pneumocoques), elle a également un effet indirect sur l'utilisation d'antibiotiques. Ceux-ci sont souvent prescrits en présence d'infections virales à cause d'infections secondaires ou en raison de la difficulté à poser un diagnostic clair.
- La surveillance des IAS et de l'utilisation d'antibiotiques est renforcée dans les EMS. Dans le cadre de la stratégie NOSO, un plan d'action pour les IAS est développé. Il contient des mesures relatives à la PCI. Il est envisageable d'élaborer des directives ou des mesures

dans les domaines de la formation de base, de la formation postgrade et de la formation continue. Ce faisant, l'utilisation appropriée des antibiotiques est prise en compte.

### L'OBJECTIF CONSISTE À RÉALISER LES ÉTAPES CI-DESSOUS:



Étapes

- 2024:** le respect des directives relatives à la détection des BMR est vérifié. Un processus de mise à jour est créé;
- 2025:** l'OIC de Swissnoso est opérationnel;
- 2026:** les données sur les résistances dans les EMS sont améliorées, et des mesures de PCI de base sont mises en œuvre;
- 2027:** les bases légales nécessaires s'agissant du dépistage généralisé des groupes à risque et de l'information sur une colonisation par des BMR lors du transfert de patients sont identifiées. Des propositions d'adaptation correspondantes sont intégrées dans le processus de révision de la LEp.

RESPONSABILITÉ	PARTENAIRES DE MISE EN ŒUVRE
Confédération, cantons, Swissnoso	Sociétés spécialisées, corps médical, établissements de santé, associations (H+ Les Hôpitaux de Suisse, CURAVIVA, etc.)

Acteurs

### 3.2.2 DOMAINE VÉTÉRINAIRE: CLINIQUES ET CABINETS

Les stratégies PCI jouent un rôle essentiel dans la protection des patients, des propriétaires d'animaux, du personnel vétérinaire et de la population. Étant donné que le nombre de bactéries résistantes augmente chez l'être humain et l'animal, il est important de prendre des mesures PCI efficaces afin de minimiser l'apparition et la propagation de ces germes dans les établissements vétérinaires. De nombreux agents pathogènes, dont des bactéries résistantes, pouvant se transmettre entre les animaux domestiques et les êtres humains, les mesures PCI contribuent non seulement à la protection des patients, mais aussi à celle du personnel et des propriétaires d'animaux.

Situation initiale

La clinique vétérinaire pour animaux de compagnie de la Faculté Vetsuisse de Zurich, en collaboration avec différents experts, a élaboré un manuel détaillé sur la prévention et le contrôle des infections à l'intention des cliniques vétérinaires pour animaux de compagnie. Certaines cliniques ont pris des mesures sur une base volontaire, mais il n'existe aucune vue d'ensemble permettant de déterminer le niveau de sensibilisation et le taux d'utilisation de ce manuel.

*Réduire l'incidence des infections dues à des agents pathogènes résistants dans les cliniques et les cabinets vétérinaires.*

Objectif

*L'objectif est que les cliniques vétérinaires pour animaux de compagnie mettent en œuvre avec succès des programmes de prévention des infections. Dans ce contexte, les cliniques vétérinaires universitaires suisses servent de modèle et se tiennent à disposition pour donner des conseils. Des «normes minimales» de prévention des infections pour les cabinets vétérinaires pour animaux de compagnie et des programmes adaptés pour les cabinets et cliniques vétérinaires pour animaux de rente sont élaborés et appliqués.*

Les activités suivantes sont menées pour atteindre cet objectif :

Activités

- sensibiliser davantage au manuel sur la prévention et le contrôle des infections à l'intention des cliniques vétérinaires pour animaux de compagnie;
- adapter le manuel destiné aux cliniques et aux cabinets vétérinaires pour animaux de rente et rendre les vétérinaires plus conscients du problème;

- élaborer des normes minimales à l'intention des cabinets vétérinaires pour animaux de compagnie;
- examiner la manière de renforcer le caractère contraignant des mesures, p. ex. au moyen de nouvelles bases légales (normes minimales, évent. responsable/groupe Hygiène);
- communiquer davantage les règles d'hygiène et sensibiliser le personnel (vétérinaires et assistants vétérinaires) sur ce sujet.

## Étapes

### L'OBJECTIF CONSISTE À RÉALISER LES ÉTAPES CI-DESSOUS:



- 2024**: une campagne de sensibilisation ciblée favorise l'utilisation du manuel de prophylaxie des infections;
- 2025**: des programmes adaptés sont développés à l'intention des cabinets et des cliniques pour animaux de rente. La prophylaxie des infections est introduite dans les cliniques pour animaux de compagnie, et une version adaptée est élaborée et/ou disponible à l'intention des cabinets vétérinaires;
- 2026**: les cabinets et cliniques pour animaux de rente sont sensibilisés à ces programmes. La prophylaxie des infections est introduite dans les cliniques et les cabinets vétérinaires. L'introduction de mesures obligatoires a fait l'objet d'un examen juridique. La mise en œuvre est discutée avec les acteurs;
- 2027**: l'efficacité des activités prévues est évaluée.

## Acteurs

RESPONSABILITÉ	PARTENAIRES DE MISE EN ŒUVRE
Confédération	Faculté Vetsuisse, Société des vétérinaires suisses SVS, Association suisse pour la médecine des petits animaux ASMPA, vétérinaires cantonaux

### 3.2.3 DOMAINE AGRICOLE ET VÉTÉRINAIRE: ÉLEVAGES

## Situation initiale

Beaucoup de résultats de recherche, de recommandations et de sites Internet, ainsi que de documents visant à optimiser les bonnes pratiques agricoles sont disponibles afin de promouvoir des mesures préventives destinées à améliorer la santé animale. Il s'agit par exemple de guides de vaccination, d'une documentation exhaustive pour améliorer la biosécurité et d'autres documents. Un service sanitaire Veaux a été créé. De plus, des initiatives en faveur du développement de la médecine de troupeau ont été encouragées.

## Objectif

*La santé animale s'accroît de manière générale en Suisse. Les vétérinaires encouragent des mesures préventives pour préserver et améliorer la santé des animaux. Les éleveurs connaissent les instruments et les recommandations existants et les mettent en œuvre.*

## Activités

Les activités suivantes sont menées pour atteindre cet objectif:

- introduire les bonnes pratiques agricoles en lien avec l'élevage et utiliser les outils disponibles au quotidien;
- accroître l'étendue, la convivialité et la notoriété des directives, du matériel d'information et des outils d'aide à la prise de décision;
- intégrer les résultats de la recherche sur la prévention dans les recommandations;
- identifier les domaines problématiques (catégories d'animaux de rente qui consomment beaucoup d'antibiotiques) et les aborder de manière ciblée;
- renforcer le caractère contraignant des mesures (grâce à des recommandations et à l'intégration de « normes minimales » entre autres).

## L'OBJECTIF CONSISTE À RÉALISER LES ÉTAPES CI-DESSOUS:



Étapes

- 2024:** une campagne de sensibilisation ciblée encourage le recours à la médecine de troupeau auprès des éleveurs. Un plan de communication ciblé est élaboré en vue de promouvoir la santé animale dans les domaines problématiques;
- 2025:** une vue d'ensemble des mesures obligatoires possibles en tant que « normes minimales » est établie. Les mesures préventives sont davantage appliquées dans les domaines problématiques notamment;
- 2026:** l'introduction de mesures obligatoires a fait l'objet d'un examen juridique. La mise en œuvre est discutée avec les acteurs. Les mesures préventives sont conçues de sorte que la majorité des éleveurs profitent de cette offre. On constate une amélioration de la santé animale. Des normes minimales sont recommandées;
- 2027:** les services vétérinaires cantonaux imposent des mesures d'amélioration aux gros consommateurs qui présentent des lacunes au niveau de la prévention.

RESPONSABILITÉ	PARTENAIRES DE MISE EN ŒUVRE
Confédération	Associations, services de santé animale, instituts de formation, hautes écoles (écoles spécialisées), écoles d'agriculture, sociétés spécialisées

Acteurs

### 3.2.4 GESTION DES EAUX USÉES

Les eaux usées provenant des ménages, des établissements de santé et de l'industrie et de l'artisanat s'écoulent dans les canalisations et sont traitées par des stations d'épuration des eaux usées (STEP). Elles contiennent des germes fécaux résistants aux antibiotiques et d'autres agents pathogènes, ainsi qu'un large éventail de produits chimiques. Les STEP traitent parfaitement les agents pathogènes résistants aux antibiotiques (99%). Au cours des prochaines années, l'extension de certaines STEP permettra d'améliorer de manière ciblée l'élimination des produits chimiques (appelés micropolluants, y c. les antibiotiques) avec l'ajout d'une étape de traitement. Toutefois, les canalisations saturent en cas de fortes pluies. Chaque année, environ 4% des eaux usées suisses se déversent dans les cours d'eau sans traitement. Il s'agit là de la principale cause de la présence dans les eaux notamment d'agents pathogènes résistants aux antibiotiques et de différents produits chimiques que les STEP éliminent très bien. Par conséquent, il est important que l'apport direct d'eaux usées non traitées dans les cours d'eau soit aussi faible que possible.

Situation initiale

*L'objectif est de réduire la quantité d'agents pathogènes résistants aux antibiotiques et de produits chimiques introduits directement dans les cours d'eau par le déversement d'eaux usées non traitées. Les acteurs concernés (services de santé, services cantonaux de protection des eaux, communes, associations de STEP, etc.) sont informés de cette problématique et tiennent compte des recommandations et des meilleures pratiques pertinentes dans le cadre de la gestion des eaux usées.*

Objectif

Les activités suivantes sont menées pour atteindre cet objectif :

- en se fondant sur les rapports de base, les directives et les manuels existants, élaborer des messages-clés sur la réduction des apports directs d'eaux usées non traitées dans les cours d'eau, en mettant l'accent sur les eaux usées provenant des établissements de santé;
- examiner et mettre en œuvre des mesures qui contrôlent l'apport d'agents pathogènes résistants aux antibiotiques et de produits chimiques dans les cours d'eau, comme :

Activités

- élaboration d'un guide de l'Association suisse des professionnels de la protection des eaux (VSA) et d'un aide-mémoire intercantonal sur la gestion des eaux usées provenant des établissements de santé, qui engloberont les niveaux « exploitation », « rejet dans les canalisations » et « exploitation générale des canalisations » et recommanderont des mesures conformes à l'état de la technique,
- organisation de séances d'information pour les acteurs pertinents, tels que les services de santé, les services cantonaux de protection des eaux, les communes, les associations de STEP, etc., et
- prise en compte du thème des agents pathogènes résistants aux antibiotiques et de l'apport direct dans les cours d'eau dans le cadre de la formation de base et continue du personnel des stations d'épuration, lors de manifestations professionnelles et dans d'autres recommandations et directives futures des associations professionnelles.

## Étapes

### L'OBJECTIF CONSISTE À RÉALISER LES ÉTAPES CI-DESSOUS:



- 2024**: regroupement des informations existantes, élaboration de messages-clés;
- 2025**: rédaction du guide VSA et de l'aide-mémoire intercantonal « Établissements de santé et gestion des eaux usées »;
- 2026**: organisation de séances d'information avec des représentants des services de santé, des services cantonaux de protection des eaux, des communes et des associations de STEP;
- 2027**: prise en compte dans les formations de base et les formations continues de la VSA de l'apport direct d'agents pathogènes résistants aux antibiotiques et de produits chimiques dans les cours d'eau.

## Acteurs

RESPONSABILITÉ	PARTENAIRES DE MISE EN ŒUVRE
Confédération, cantons	Communes, Association suisse des professionnels de la protection des eaux (VSA), associations de STEP

## 3.3 Utilisation des méthodes de séquençage du génome complet

### Situation initiale

La surveillance de la résistance aux antibiotiques et de la charge de morbidité a été perfectionnée et étendue constamment (p. ex., création d'un laboratoire de référence et instauration d'une obligation de déclarer dans le domaine humain et surveillance des agents pathogènes dans le domaine animal). Cependant, les méthodes de séquençage du génome complet (Whole Genome Sequencing – WGS)<sup>13</sup> ne sont pas utilisées systématiquement dans tous les domaines faisant l'objet de la surveillance en place. Or, il est nécessaire de les employer afin d'améliorer l'évaluation épidémiologique des résistances et des agents pathogènes, notamment en ce qui concerne leur apparition, leur propagation, leur diversité et leur évolution. Il sera ainsi possible de développer et d'appliquer rapidement des mesures ciblées et efficaces de lutte contre les flambées épidémiques et les résistances.

### Objectif

*Les travaux de séquençage du génome complet sont collectés et analysés à des fins de surveillance épidémiologique en mettant l'accent sur les domaines humain et animal, de manière systématique et coordonnée entre les différents domaines.*

<sup>13</sup> Le terme Whole Genome Sequencing (WGS) désigne ici toutes les techniques complémentaires relevant des méthodes de biologie moléculaire pour le typage à haut débit, comme le séquençage à haut débit dit de nouvelle génération ou le séquençage à lecture longue dit de troisième génération.

---

*Pour ce faire, la plateforme suisse de surveillance des pathogènes (Swiss pathogen surveillance platform, SPSP) existante sera perfectionnée et utilisée pour l'analyse et l'archivage des données dans tous les domaines. La SPSP permet d'analyser en commun les données de surveillance obtenues et de les rendre accessibles aux décideurs pertinents et aux chercheurs, dans le respect de la protection des données. Il sera possible entre autres de réaliser des analyses systémiques et des travaux de recherche complémentaires pour identifier les voies de transmission et leur pertinence dans le système être humain-animal-environnement (réponse aux exigences de la motion Graf 19.3861).*

---

## Activités

La concrétisation de cet objectif requiert l'élaboration d'un projet national commun d'échantillonnage WGS systématique et sa mise en œuvre par les laboratoires (de référence). Il s'agit de définir tant les agents pathogènes et les résistances pour lesquels une surveillance WGS s'avère judicieuse que les échantillons qui doivent être analysés. Les aspects suivants sont abordés dans cette optique :

- Une plateforme centrale commune d'analyse et de données (comme la SPSP) est essentielle pour interpréter et développer des mesures de lutte contre la résistance. Des méthodes et des rapports d'analyse pertinents seront perfectionnés et soutenus. Les bases juridiques existantes permettant une évaluation et une utilisation transversales des données WGS en lien avec les métadonnées associées aux échantillons et les résultats d'autres systèmes de surveillance (p. ex., SI ABV, ANRESIS) sont identifiées. Les nouvelles bases légales nécessaires à l'analyse et à l'utilisation transversales de données provenant des domaines humain, animal, alimentaire et environnemental ainsi que l'exploitation et le financement à long terme de la plateforme commune sont définis dans le cadre de la révision partielle de la LEp. La promotion du développement de la plateforme de données et d'analyse sert à préparer la plateforme souhaitée.
- Les objectifs de l'utilisation des méthodes WGS sont fixés : 1) pour quelles résistances et quels agents pathogènes ; 2) à quel niveau de résolution (local/national/international ; contexte One Health, etc.) et 3) à quelles fins (enquêtes épidémiologiques et maîtrise des flambées, surveillance stratégique orientée). Les besoins en matière de collecte d'échantillons (qui collecte quels échantillons et où, dans chaque domaine partiel, p. ex., contrôle du monitoring des eaux usées, intégration de l'antibiorésistance dans l'observation nationale des sols) et les exigences méthodologiques et bio-informatiques en matière d'analyse sont déterminés.
- La répartition des tâches d'analyse et d'évaluation des données WGS entre la Confédération et les différents acteurs (Centre des zoonoses, des maladies animales d'origine bactérienne et de l'antibiorésistance [ZOBA], Centre national de référence pour la détection précoce des résistances émergentes aux antibiotiques [NARA], ANRESIS, Swissnoso, la plateforme de données WGS prévue, etc.) est définie. Il convient d'intégrer d'autres acteurs intéressés sur une base volontaire et d'accorder une grande importance à la mise à disposition et à l'analyse rapides des données. La disponibilité de l'infrastructure et des compétences nécessaires à l'analyse de même que le développement technologique et méthodologique orienté vers l'avenir sont garantis au sein de l'organisme approprié.
- Il convient de veiller à ce que la surveillance WGS satisfasse aux normes internationales et à ce que l'échange de données avec les programmes internationaux (European Antimicrobial Resistance Genes Surveillance [EURGen-Net], Autorité européenne de sécurité des aliments [EFSA]) puisse être garanti.
- Les autres instruments existants sont élargis ponctuellement. L'extension, à d'autres agents pathogènes dans les domaines humain et vétérinaire, de l'obligation de déclarer sera par exemple régulièrement examinée. De plus, l'analyse des tendances épidémiologiques et de la charge de morbidité est affinée.



- 2024**: la liste des exigences pour le projet global relatif au WGS est disponible. Les bases juridiques existantes permettant de procéder à une analyse transversale des données WGS relatives à la RAM ont été examinées. Le financement pour le développement et l'utilisation durable de la plateforme de données et d'analyse est garanti;
- 2025**: la collaboration entre les laboratoires de référence et les exploitants de la plateforme de données est instaurée. Le projet global relatif au WGS est élaboré;
- 2026**: les premiers enseignements tirés de la mise en œuvre du projet WGS sont collectés, et le potentiel d'amélioration est identifié. L'extension aux échantillons environnementaux est étudiée (monitorage des eaux usées);
- 2027**: Les processus et les projets sont optimisés et développés. Une analyse coûts/bénéfices est effectuée. Les bases légales nécessaires s'agissant tant de l'analyse et de l'utilisation des données afférentes à la RAM, issues des domaines relatifs à l'être humain, aux animaux, aux denrées alimentaires et à l'environnement que de l'exploitation et du financement à long terme de la plateforme commune sont identifiées. Les propositions d'adaptation correspondantes sont intégrées dans le processus de révision de la LEp.

RESPONSABILITÉ	PARTENAIRES DE MISE EN ŒUVRE
Confédération, laboratoires (de référence), plateforme d'analyse et de données	Cantons, médecins (vétérinaires), établissements de santé, pharmacies, ANRESIS, hautes écoles (écoles spécialisées; Institut fédéral suisse des sciences et technologies de l'eau EAWAG) et Observatoire national des sols (NABO).

## 3.4 Disponibilité des antibiotiques et des outils de diagnostic existants et nouveaux

### 3.4.1 RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

De manière générale, trop peu de nouveaux antibiotiques sont développés contre les agents pathogènes considérés comme prioritaires par l'OMS. La Confédération encourage des initiatives internationales (p. ex., le Partenariat mondial pour la recherche et le développement des antibiotiques [GARDP] et l'Alliance mondiale en faveur du diagnostic [FIND], la participation de la Suisse aux programmes-cadres de l'UE pour la recherche et l'innovation) et des programmes nationaux de recherche (PNR 72, National Centre of Competence in Research for Antibiotics Research [NCCR AntiResist], financement incitatif push) afin de soutenir le développement de nouveaux antibiotiques et outils de diagnostic. Chaque année, la Suisse investit des dizaines de millions de francs dans la recherche et le développement (R&D) dans le domaine des antibiotiques, mais principalement dans la recherche fondamentale et le développement précoce de nouveaux antibiotiques. Le PNR 72 recommande entre autres de continuer de promouvoir le développement clinique au moyen de financements incitatifs push et de nouvelles incitations (incitations pull). Les organisations internationales recommandent également la création de ces dernières. S'agissant de la Suisse, l'association Table ronde sur les antibiotiques a publié un livre blanc contenant des options de mise en œuvre pour les incitations pull.

La Suisse joue un rôle important dans le domaine de la recherche sur les antibiotiques. Le GARDP et la FIND ont leur siège en Suisse. Par ailleurs, de nombreuses petites et moyennes



entreprises innovantes perçoivent également une contribution financière entre autres de la part d'organisations internationales (p. ex., Combating Antibiotic-Resistant Bacteria Biopharmaceutical Accelerator [CARB-X]). Les acteurs suisses issus de la recherche et de l'innovation contribuent dans une large mesure aux projets de recherche sur la RAM qu'« Horizon 2020 » encourage. Quelque 690 millions d'euros ont été mobilisés dans le cadre d'« Horizon 2020 » en vue de soutenir la recherche et l'innovation dans le domaine de la RAM en tant qu'élément constitutif d'un portefeuille de recherche plus vaste sur les maladies infectieuses. Un soutien continuera d'être apporté à la recherche et à l'innovation dans le cadre du programme « Horizon Europe ». Pour ce faire, la Suisse participe au partenariat Horizon Europe – One Health AMR.

---

*De nouveaux antibiotiques et des outils de diagnostic et de prévention contre les agents pathogènes prioritaires sont mis sur le marché et disponibles en Suisse.*

**Objectif**

*Le but est que la Suisse joue un rôle actif dans la promotion de la recherche et du développement de nouveaux antibiotiques et d'outils de diagnostic et de prévention. Il convient aussi qu'elle s'efforce de contribuer aux incitations internationales pull et push (c.-à-d. des incitations du côté de l'offre) d'une manière adaptée à sa capacité économique. S'agissant de la médecine vétérinaire, la recherche et le développement de préparations manquantes à partir de substances actives existantes sont encouragés dans le cadre d'une approche One Health.*

---

Les activités suivantes sont menées pour atteindre cet objectif :

**Activités**

- La Suisse s'efforcera de fournir une contribution adéquate au financement international de la recherche et du développement de nouveaux antibiotiques au moyen d'incitations push. Pour ce faire, tant les programmes et projets nationaux déjà en cours (p. ex., NCCR AntiResist) que les initiatives internationales (p. ex., GARDP, CARB-X, partenariat One Health AMR) sont encouragés.
- En se fondant notamment sur les résultats d'un avant-projet, le pilotage d'un système suisse d'incitation pull est examiné afin d'améliorer les incitations économiques au développement de nouveaux antibiotiques. La Suisse ne pouvant pas faire cavalier seul eu égard à la taille de son marché, elle s'engage activement dans les forums internationaux en faveur d'une solution coordonnée au niveau international.
- La révision partielle en cours de la LEp permet de créer les bases légales éventuellement manquantes pour encourager lesdites incitations de manière ciblée. Le montant des contributions suisses aux incitations pull et push se fonde sur des valeurs cibles internationales. De plus, il est tenu compte du fait que la Suisse profitera largement de ces contributions étant donné que des partenariats de développement de produits et de nombreuses entreprises actives dans le développement de substances antimicrobiennes innovantes ont leur siège sur son territoire.
- Il s'agit notamment de promouvoir non seulement des produits thérapeutiques contre des agents pathogènes résistants considérés comme prioritaires par l'OMS, mais aussi des moyens de diagnostic et de prévention (p. ex., vaccins) qui favorisent une utilisation appropriée des antibiotiques. Dans ce contexte, les critères de financement tiennent compte des domaines thérapeutiques présentant la plus grande utilité pour la santé publique. En outre, les bénéficiaires de ces subventions garantissent que les produits développés sont utilisés avec précaution (bon usage), qu'ils sont fabriqués dans le respect des normes environnementales internationales et que, dans la mesure du possible, l'accès aux produits développés est assuré dans le monde entier.
- Comme il se peut que les nouveaux outils de diagnostic jouent un rôle fondamental ces prochaines années, leur développement est pris en compte dans les décisions de financement. Il s'agit aussi de vérifier si le financement d'études sur la validation et l'utilisation appropriée des tests diagnostiques est suffisant. Les obstacles éventuels sont identifiés, et des modifications sont apportées si besoin est. Les possibilités de rémunération sont structurées de sorte que les médecins, les laboratoires et les hôpitaux utilisent les tests de diagnostic de manière appropriée et renforcent ainsi la surveillance et les ASP.

- Les travaux de recherche et de développement de nouveaux antibiotiques et d'outils de diagnostic et de prévention sont coordonnés avec des représentants de l'administration, du milieu scientifique et d'autres acteurs pertinents dans le cadre de plateformes existantes ou créées à cet effet.
- S'agissant de la médecine vétérinaire, on étudie la possibilité d'utiliser des médicaments contenant des substances actives connues en médecine humaine à des dosages et selon des modes d'administration adaptés à la médecine vétérinaire. Swissmedic propose des conseils scientifiques et réglementaires afin d'encourager le développement de médicaments potentiels de sorte qu'ils puissent être autorisés le plus rapidement possible.
- Leur développement est encouragé, et les autorisations sont effectuées de manière efficace.

## Étapes

### L'OBJECTIF CONSISTE À RÉALISER LES ÉTAPES CI-DESSOUS:



- 2024**: un modèle spécifique d'incitations pull adapté à la Suisse est disponible;
- 2025**: les possibilités de financer des initiatives internationales push et la marche à suivre pour les incitations pull sont définies avec les acteurs pertinents sur une plateforme appropriée;
- 2026**: s'agissant de la promotion de la recherche et du développement dans le domaine des nouveaux antibiotiques, les bases légales nécessaires sont identifiées, et des propositions d'adaptation correspondantes sont intégrées dans le processus de révision de la LEp;
- 2027**: le pilotage d'un système suisse d'incitations pull est lancé en cas d'évaluation positive;

## Acteurs

RESPONSABILITÉ	PARTENAIRES DE MISE EN ŒUVRE
Confédération	Industrie, associations, Swissmedic, laboratoires (de référence), hautes écoles (spécialisées), partenariats de développement de produits

### 3.4.2 GARANTIE DE LA DISPONIBILITÉ

#### Situation initiale

Les ruptures d'approvisionnement en médicaments déjà autorisés en Suisse se sont multipliées ces dernières années, en raison notamment de pénuries à l'échelon international et de la pandémie de COVID-19, qui a encore aggravé la situation. Les antibiotiques font partie des classes de substances actives particulièrement touchées, ce qui a entraîné, par exemple, une pénurie aiguë au printemps 2023.

En ce qui concerne le domaine humain, les fabricants de différents antibiotiques récemment développés ne demandent pas toujours d'autorisation de mise sur le marché en Suisse. De plus, la demande d'autorisation et la mise sur le marché ont lieu plus tard que dans d'autres pays. Par ailleurs, il arrive dans des cas isolés que le titulaire de l'autorisation retire des antibiotiques déjà autorisés. Le rapport sur les pénuries de médicaments de 2022<sup>14</sup> formule vingt mesures prioritaires pour améliorer l'approvisionnement en médicaments, lesquelles font actuellement l'objet d'un examen approfondi.

S'agissant du domaine vétérinaire, il n'est pas toujours intéressant sur le plan économique d'autoriser des médicaments vétérinaires contenant d'anciennes substances actives connues. En outre, d'anciens médicaments vétérinaires autorisés sont parfois retirés du marché. De plus, les mesures visant à diminuer l'utilisation d'antibiotiques en médecine vétérinaire ont conduit dans certains cas au retrait de l'autorisation des produits. Certaines mesures ont

<sup>14</sup> Office fédéral de la santé publique (2022): Pénuries de médicaments à usage humain en Suisse: Analyse de la situation et mesures d'amélioration à examiner, Berne.

déjà été mises en œuvre pour améliorer la sécurité de l'approvisionnement en médicaments, comme la reconversion facilitée et l'importation efficace par les vétérinaires. Enfin, il existe déjà, pour l'autorisation de médicaments, des procédures considérablement simplifiées pour lesquelles Swissmedic fonde son expertise sur une décision d'autorisation étrangère et/ou sur une utilisation à long terme à l'étranger.

---

*La disponibilité des antibiotiques existants en Suisse pour l'être humain et les animaux s'améliore.*

**Objectif**

*Pour ce faire, les mesures prioritaires dudit rapport sont appliquées dans le domaine humain conformément à la décision (pendante) du Conseil fédéral. Il s'agit de l'extension de l'obligation de déclarer, de la numérisation du processus de déclaration et du monitoring. En outre, la mise en œuvre d'autres mesures est lancée. En ce qui concerne le domaine vétérinaire, des mesures sont évaluées et, le cas échéant, concrétisées en collaboration avec Swissmedic, l'OFAE et les acteurs concernés. Des informations sont échangées entre les domaines humain et vétérinaire, avec pour objectif une collaboration dans des domaines thématiques communs.*

---

Les activités suivantes sont menées pour atteindre cet objectif :

**Activités**

Domaine humain :

- S'agissant de l'exécution des mesures issues du rapport de 2022 sur les pénuries de médicaments, un rapport séparé présente des propositions concrètes de mise en œuvre pour toutes les classes de médicaments. Conformément à la décision du Conseil fédéral du 5 avril 2023<sup>15</sup>, il est prévu, dans les domaines du monitoring et de l'analyse des ruptures d'approvisionnement, d'étendre l'obligation de notifier ces dernières<sup>16</sup> et de procéder à des clarifications liminaires concernant la numérisation du processus de déclaration. Le Conseil fédéral fixe dans une décision – vraisemblablement à l'été 2024 – le calendrier d'une éventuelle mise en œuvre de ces mesures prioritaires.
- Les trois propositions suivantes, qui concernent toutes les classes de substances actives, font l'objet de discussions quant à l'approvisionnement en antibiotiques ayant une importance particulière :
  - domaine « Accès au marché pour les médicaments vitaux » : simplification de l'importation de médicaments autorisés (demandes out-of-stock) ou non autorisés en Suisse et recours accru de l'industrie à la procédure d'autorisation simplifiée lorsque les médicaments sont déjà autorisés à l'étranger ;
  - domaine « Incitations pour les fabricants de médicaments vitaux » : vérification du respect des critères d'approvisionnement lors du remboursement ;
  - domaine « Acquisition/fabrication directe de médicaments vitaux par la Confédération » : acquisition dans le cadre de contrats de capacité.
- Parallèlement à ces propositions de mesures, un processus séparé examine la raison pour laquelle les fabricants ne commercialisent parfois pas en Suisse – ou avec un retard en partie considérable – différents antibiotiques récemment développés. Dans ce contexte, il convient par ailleurs de clarifier quelles incitations financières ou autres permettraient d'accélérer le dépôt des demandes d'autorisation.
- Un examen différencié des prestations selon les critères d'efficacité, d'adéquation et d'économicité (EAE), conformément à l'art. 32 LAMal, est réalisé dans le cadre d'une révision de cette loi (2<sup>e</sup> volet de mesures visant à maîtriser les coûts). Cela pourrait signifier pour les antibiotiques bon marché par exemple qu'on renoncerait à contrôler périodiquement

---

<sup>15</sup> Décision du Conseil fédéral du 5 avril 2023 sur les pénuries d'approvisionnement en médicaments à usage humain en Suisse : propositions de mise en œuvre du sous-projet « Monitoring et analyse des perturbations de l'approvisionnement ».

<sup>16</sup> Décision du Conseil fédéral du 31 janvier 2024 sur le choix du système de monitoring. Voir : <https://www.admin.ch/gov/fr/accueil/documentation/communiqués.msg-id-99898.html>

l'économicité et/ou à baisser les prix après l'entrée en vigueur d'une base légale de cette nature.

Domaine vétérinaire :

- Plusieurs mesures visant à optimiser la disponibilité sont évaluées en médecine vétérinaire.
- Font l'objet d'une évaluation sous la houlette de l'OFAE :
  - l'information sur les ruptures d'approvisionnement afin d'identifier les lacunes au niveau de l'approvisionnement. Une obligation de déclarer sera établie avec les personnes participantes, et les bases légales seront élaborées ;
  - l'extension des réserves obligatoires à d'autres antibiotiques et à des médicaments supplémentaires. Meilleure connaissance des solutions existant à l'étranger ;
- Dans le cadre de leur avant-projet, l'OSAV et Swissmedic examinent en profondeur diverses mesures visant à assurer l'approvisionnement en médicaments vétérinaires. Leur mise en œuvre sera proposée le cas échéant. Cet avant-projet contient notamment les activités suivantes :
  - analyse des principales lacunes au niveau de l'approvisionnement en médicaments vétérinaires ;
  - identification des principales causes à l'origine des situations problématiques en matière d'approvisionnement en médicaments vétérinaires ;
  - esquisse des solutions possibles et examen de la praticabilité et, le cas échéant, d'autres possibilités d'optimisation ;
  - mise en œuvre rapide des mesures à effet rapide (quick-wins) identifiées lors de l'analyse.

Synergie One Health :

- Le potentiel des mesures One Health est examiné. Il peut s'agir par exemple de reconvertir des antibiotiques vétérinaires en vue d'une indication en médecine humaine ou de stocker en commun les principes actifs pharmaceutiques.
- Il est également envisageable de prendre des mesures de communication communes ciblées en faveur d'une utilisation prudente des antibiotiques, notamment pendant les périodes de pénurie.

## Étapes

### L'OBJECTIF CONSISTE À RÉALISER LES ÉTAPES CI-DESSOUS :



- 2024** : dans le domaine vétérinaire, la situation en matière d'approvisionnement en médicaments vétérinaires sera analysée dans le cadre de l'avant-projet visant à assurer l'approvisionnement en médicaments vétérinaires (OSAV, Swissmedic). Des mesures possibles seront étudiées. D'éventuelles mesures à effet rapide (quick-wins) seront mises en œuvre ;
- 2025** : l'OFSP et l'OFAE ont soumis au Conseil fédéral un rapport contenant des propositions de mesures en vue d'améliorer la sécurité de l'approvisionnement. Des projets relatifs aux mesures considérées comme réalisables et judicieuses ont été élaborés dans le domaine vétérinaire ;
- 2026** : la mise en œuvre des propositions adoptées par le Conseil fédéral est lancée ;
- 2027** : le pilotage d'un système d'incitation à la demande (incitation pull) pour améliorer la sécurité de l'approvisionnement en antibiotiques existants est mis en place en cas d'évaluation positive.

## Acteurs

RESPONSABILITÉ	PARTENAIRES DE MISE EN ŒUVRE
Confédération	Cantons, industrie, Swissmedic, laboratoires (de référence), corps médical et pharmaciens

## 3.5 Échelon international

Sur recommandation du Groupe de coordination interinstitutions sur la résistance aux antimicrobiens, le Groupe de direction mondial sur la résistance aux antimicrobiens a été créé en 2020 afin de renforcer l'élan politique mondial et la direction des opérations en matière de lutte contre la RAM. La Suisse suit attentivement les travaux qu'il mène. En 2022, l'intégration du PNUE dans l'Alliance tripartite (OMS/OMSA/FAO) – devenue l'Alliance quadripartite – a en outre permis l'instauration d'une collaboration avec les programmes environnementaux sur le thème de la résistance aux antibiotiques. La Suisse participe activement aux conférences ministérielles mondiales sur la RAM et soutient les objectifs du Manifeste de Mascate sur le sujet. Par ailleurs, elle participe en tant qu'observatrice au réseau One Health sur la RAM fondé par la Commission européenne. Elle est également active dans d'autres instances pertinentes (Global Health Security Agenda, Groupe des vingt [G20], OCDE).

En matière de recherche et de développement, des acteurs suisses issus de la recherche et de l'innovation dans le domaine de la RAM participent aux programmes-cadres de l'UE prévus à cet effet. De plus, la Suisse participe notamment au GARDP et au pôle R&D mondial de la RAM lancé par le G20 pour promouvoir de nouveaux antibiotiques. Elle partage régulièrement ses données issues de la surveillance de la RAM et de la consommation d'antibiotiques avec les systèmes de surveillance internationaux (OMS, Global Antimicrobial Resistance and Use Surveillance System [GLASS], EFSA et OMSA).

---

*La Suisse s'engage à l'échelon international en faveur d'une utilisation durable et appropriée des antibiotiques. Le plan d'action suisse reflète les lignes directrices internationales pertinentes ainsi que les objectifs et les recommandations des quatre organisations internationales (OMS, FAO, OMSA, PNUE) concernées.*

*Pour ce faire, elle s'implique activement dans l'élaboration des accords et programmes internationaux sur le thème de la RAM. En outre, elle participe aux initiatives multilatérales importantes et dialogue directement avec les pays voisins. Elle garantit aussi à long terme ses contributions financières aux efforts nationaux et internationaux déployés pour développer de nouveaux antibiotiques et atténuer le problème de la RAM au niveau mondial. De par sa participation à la conception d'initiatives pour lutter contre cette problématique et le soutien qu'elle apporte à celles-ci, la Suisse agit à l'échelon international comme une actrice engagée dans ce domaine.*

---

Les activités suivantes sont menées pour atteindre cet objectif :

- La Suisse participe à l'échelon international à l'élaboration des objectifs relatifs à l'utilisation appropriée des antibiotiques (2024 : réunion de haut niveau de l'Assemblée générale des Nations unies sur la RAM et conférence ministérielle mondiale sur la RAM). En outre, elle s'engage en faveur d'une prise en compte adéquate de la question de la RAM dans le nouvel instrument international de lutte contre les pandémies (processus INB de l'OMS). Elle dialogue avec les pays voisins et partage ses connaissances et ses expériences.
- En se fondant sur les réflexions internationales et sur les modèles qu'elle a repris d'autres États, la Suisse examine et encourage, si possible, le développement d'incitations (pull et push) en faveur de la recherche et du développement et pour la disponibilité de nouveaux antibiotiques. Par ailleurs, elle s'engage en faveur de solutions coordonnées au niveau international.
- Grâce à un suivi autonome, la Suisse continue de reprendre la réglementation européenne dans le domaine des médicaments vétérinaires (règlement UE 2019/6). L'un des principaux objectifs de ce règlement est de réduire les risques liés à la RAM, notamment en faisant un bon usage des substances actives antimicrobiennes. Il interdit d'utiliser des agents antimicrobiens pour améliorer le rendement et de recourir à certaines substances actives réservées à un traitement chez l'être humain pour soigner des animaux. En outre, l'importation

**Situation initiale**

**Objectif**

**Activités**

tation d'animaux et de viande animale en provenance de pays tiers (hors UE) est soumise aux mêmes exigences.

- La Suisse partage ses données de surveillance de la RAM dans le domaine humain avec le système mondial de surveillance de la résistance aux antimicrobiens de l'OMS (GLASS). S'agissant de la médecine vétérinaire, les données RAM sont partagées avec l'Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA) et celles concernant la consommation d'antibiotiques sont transmises à l'OMSA.
- Dans le cadre de la coopération au développement, la Suisse soutient les pays à faible et moyen revenu dans la mise en œuvre de mesures de prévention et de réduction de la RAM. De plus, elle s'engage en faveur d'un accès équitable aux antibiotiques en participant au programme SECURE du GARDP. En outre, la Direction du développement et de la coopération (DDC) soutient le programme spécial de lutte contre la résistance aux antimicrobiens de l'OMS, du Fonds des Nations unies pour l'enfance (UNICEF), de la Banque mondiale et du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) en versant une contribution volontaire de base.

## Étapes

### L'OBJECTIF CONSISTE À RÉALISER LES ÉTAPES CI-DESSOUS:



- 2024** : la Suisse a participé à la deuxième réunion de haut niveau sur la RAM et à la quatrième conférence ministérielle mondiale sur la RAM (Arabie saoudite). Différentes initiatives méritant d'être soutenues dans le domaine international sont examinées;
- 2025** : une décision concernant l'orientation de projets concrets est disponible; le lancement de la mise en œuvre de projets spécifiques et le soutien à de tels projets sont en cours;
- 2026** : les mesures de soutien pour des projets spécifiques sont poursuivies;
- 2027** : les mesures de soutien pour des projets spécifiques sont poursuivies.

## Acteurs

RESPONSABILITÉ	PARTENAIRES DE MISE EN ŒUVRE ET DE COOPÉRATION
Confédération	Sociétés spécialisées, laboratoires de référence, organisations internationales (dont l'OMSA, l'OMS, la FAO, l'EFSA, la Commission européenne)

## 3.6 Information et sensibilisation

### Situation initiale

La problématique de l'antibiorésistance a été reléguée au second plan durant la pandémie de COVID-19. La population se sent plus concernée par d'autres thèmes liés à la santé et a peu conscience de ce problème. On note cependant des différences régionales et socioculturelles (p.ex., régions linguistiques, niveau de formation). En outre, les professionnels ne savent souvent pas qu'il existe des outils élaborés dans le cadre de la StAR (directives, matériel d'information et aides à la prise de décision) ou ne les utilisent pas encore suffisamment.

La communication StAR fait une distinction entre la communication spécialisée et la sensibilisation de la population. Ces deux axes de communication s'accompagnent d'un travail médiatique actif et doivent profiter l'un de l'autre. Dans ce contexte, la StAR se sert d'un modèle qui précise comment les efforts de communication permettent d'atteindre, de sensibiliser de manière adéquate et d'informer les différents groupes de destinataires. Ce modèle en définit plusieurs: les professionnels, la population, les parties prenantes et les milieux politiques. Il se fonde sur le fait qu'une implication des professionnels et des parties prenantes en tant qu'intermédiaires (multiplicateurs) est efficace.

Dans le cadre de la StAR, du matériel d'information et des outils ont été développés pour les différents groupes de destinataires. Ils ont été diffusés en vue de promouvoir l'utilisation appropriée des antibiotiques et la mise en œuvre de mesures préventives. La Confédération a informé sur l'importance des antibiotiques pour l'être humain et l'animal dans le cadre d'une vaste campagne d'information pluriannuelle ([www.quand-il-faut-comme-il-faut.ch](http://www.quand-il-faut-comme-il-faut.ch), de 2018 à 2021). De plus, elle a expliqué la résistance aux antibiotiques et a sensibilisé les groupes cibles sur ce sujet. La campagne d'information a été suspendue en raison de la pandémie de COVID-19. Il a fallu renoncer en grande partie au travail de relations publiques sur cette question en 2020 et 2021. Les activités de communication ont repris à petite échelle en 2022 et 2023.

## Objectif

---

*Une communication professionnelle efficace garantit que les professionnels sont informés de manière adéquate sur la problématique de l'antibiorésistance et qu'ils sont à même de réagir convenablement aux attentes de la population. Ils connaissent les aides et les instruments développés dans le cadre de la StAR et les utilisent activement. De plus, des mesures coordonnées et ciblées de sensibilisation de la population garantissent que des groupes cibles définis sont sensibilisés à la problématique de la résistance aux antibiotiques et informés sur le bon usage de ces derniers. Les professionnels et les parties prenantes sont impliqués en tant qu'intermédiaires et multiplicateurs des mesures de communication.*

*La communication spécialisée et la sensibilisation de la population tiennent compte des différences régionales et socioculturelles. Le travail médiatique actif qui les accompagne permet d'approcher d'autres cercles de la population, des spécialistes et des parties prenantes.*

*Il s'agit globalement de combler les lacunes en matière de communication et de mettre en œuvre de nouvelles approches dans ce domaine. Il importe de renforcer l'utilisation appropriée des antibiotiques et la mise en œuvre de mesures préventives. En outre, il faut combler de manière ciblée les lacunes au niveau des connaissances.*

---

## Activités

Les activités suivantes sont menées pour atteindre cet objectif :

- Dans le cadre d'une communication spécialisée accompagnée par des externes, la transmission directe d'informations aux spécialistes est intensifiée, et la gestion des parties prenantes est étendue. Les différences régionales et socioculturelles sont prises en compte. Les groupes cibles identifiés sont touchés tant par les médias que par différentes parties prenantes.
- S'agissant de la sensibilisation de la population au moyen de la communication, des mesures choisies sont développées à cette fin et pour lui permettre de prendre conscience du problème. Compte tenu de la situation financière tendue au sein de la Confédération, il n'est actuellement pas possible de mener une campagne à grande échelle auprès de la population. La mise en évidence de possibilités d'action concrètes et le comblement des lacunes au niveau des connaissances ainsi que la transmission et la promotion de mesures préventives comptent parmi les mesures de sensibilisation de la population. Les différences régionales et socioculturelles sont prises en compte. Les groupes cibles identifiés sont touchés dans les médias et via des professionnels au moyen de messages et de canaux appropriés.
- Un travail médiatique actif accompagne et soutient la mise en œuvre du plan d'action, la communication spécialisée et la sensibilisation de la population.

## Étapes

### L'OBJECTIF CONSISTE À RÉALISER LES ÉTAPES CI-DESSOUS:



- 2024** : l'appel d'offres pour la communication spécialisée et certaines mesures de sensibilisation de la population a été adjudgé à l'agence de communication encadrante. Celle-ci a été chargée de préparer le projet de communication intégrative StAR;
- 2025** : le projet de communication StAR est prêt. Les premières mesures de communication sont mises en œuvre. La nécessité de réviser les outils StAR est étudiée;
- 2026** : certaines mesures de communication sont étendues. Les outils StAR sont perfectionnés. Leur notoriété et leur utilisation s'accroissent;
- 2027** : des approches nouvelles et durables sont exploitées et institutionnalisées pour la communication spécialisée et les mesures de sensibilisation ciblées.

## Acteurs

RESPONSABILITÉ	PARTENAIRES DE MISE EN ŒUVRE ET DE COOPÉRATION
Confédération	Cantons, établissements de santé, associations de consommateurs, sociétés spécialisées, associations de patients, associations agricoles et professionnelles concernées, médias



## 4 Aspects de la mise en œuvre

### 4.1 Rôles et responsabilités

L'OFSP, l'OSAV, l'OFAG et l'OFEV sont responsables de la mise en œuvre de la majorité des priorités du plan d'action One Health StAR. En fonction des priorités, ils partagent cette responsabilité avec d'autres acteurs, ou soutiennent ceux-ci dans leurs tâches. Un aperçu des missions et des responsabilités des acteurs figure à l'annexe 2.

Le comité de projet est l'organe de pilotage stratégique pour la mise en œuvre du plan d'action StAR. La direction des quatre offices fédéraux, les conférences intercantionales concernées (Conférences des directrices et directeurs cantonaux de la santé, des directeurs cantonaux de l'agriculture, ainsi que des chefs des services de la protection de l'environnement) et l'Association suisse des vétérinaires cantonaux y sont représentées. Le comité de projet est régulièrement informé de l'état d'avancement de la mise en œuvre. Il décide des éventuelles adaptations à apporter aux priorités et aux approches, dans le cadre de ses compétences et en tenant compte de l'évolution (voir chap. 4.3) et des enseignements tirés de l'exécution.

**Pilotage stratégique**

La coordination générale de la mise en œuvre du plan d'action StAR incombe à l'OFSP et la coordination transversale à l'équipe de projet StAR. Celle-ci se compose de représentants des quatre offices fédéraux compétents. Se réunissant ponctuellement, elle coordonne les activités prioritaires et les contacts avec les partenaires de mise en œuvre (p. ex., en organisant des événements communs avec les acteurs).

**Coordination du projet global**

La responsabilité de la mise en œuvre opérationnelle des mesures est du ressort des quatre offices fédéraux auxquels les sous-projets de la StAR (être humain, animal, agriculture et environnement) sont rattachés.

**Mise en œuvre opérationnelle**

Les quatre offices concernés collaborent dans de nombreux cas avec des partenaires de mise en œuvre qui sont également responsables de la concrétisation de certains aspects de la stratégie (voir l'aperçu à l'annexe 2). Ceux-ci sont invités à définir leurs priorités sur la base du plan d'action. De plus, ils sont libres de mettre en place d'autres activités de soutien en vue d'atteindre l'objectif supérieur.

**Partenaires de mise en œuvre**

Par exemple, ANRESIS, le NARA et Swissnoso comptent parmi les partenaires de mise en œuvre importants. Les médecins, les vétérinaires et les laboratoires ont également un rôle important à jouer dans la mise en œuvre du plan d'action StAR. Ils sont associés à la mise en œuvre de la stratégie via les sociétés médicales, vétérinaires et pharmaceutiques, la FMH, des sociétés médicales cantonales et des réseaux de médecins. L'industrie (associations pharmaceutiques), les milieux scientifiques (hautes écoles [spécialisées] et hôpitaux universitaires) et des partenariats de développement de produits interviennent également en tant qu'acteurs.

Les associations d'éleveurs, les associations agricoles et les différentes exploitations agricoles ainsi que le commerce de gros et de détail sont des partenaires essentiels dans les domaines agricole et alimentaire. Quant aux STEP, elles jouent un rôle fondamental dans le domaine environnemental.

Les cantons participent activement à la concrétisation des priorités suivantes: la prévention, le bon usage des antibiotiques et la surveillance. Ils sont responsables de la mise en œuvre des recommandations et des directives élaborées à l'échelon national. C'est pourquoi, dans le domaine humain en particulier, ils doivent être associés davantage à la mise en œuvre du plan d'action One Health StAR. Les cantons participent au comité de projet afin de pouvoir s'intégrer correctement dans le projet.

**Cantons**

La mise en œuvre de la StAR et du plan d'action StAR fait l'objet d'un suivi scientifique. Composé de spécialistes en épidémiologie, en infectiologie, en microbiologie et en santé publique, le comité consultatif d'experts (StARM) se réunit par exemple plusieurs fois par an pour traiter des points relevant du domaine humain.

## 4.2 Ressources et financement

Exigeante sur le plan de la coordination, la mise en œuvre complète des mesures du plan d'action One Health requiert davantage de moyens financiers et de personnel. Pour ce qui est de la Confédération, les quatre offices concernés supportent les besoins supplémentaires qui en résultent.

Des nouveautés au niveau de la loi dans la prévention et la lutte contre la résistance aux antimicrobiens permettront de garantir le financement dès l'année 2028 et ce, dans le cadre de la révision partielle de la LEp.

Il est probable que les cantons auront également à supporter certains coûts supplémentaires (p. ex., mise en œuvre des ASP), qui ne peuvent pas encore être chiffrés. Une analyse d'impact de la réglementation (AIR) sera réalisée en 2024, en lien avec la révision partielle de la LEp. Celle-ci fournira des informations à ce sujet et permettra de mettre en évidence les éventuels coûts supplémentaires.

## 4.3 Mesure de l'efficacité et évaluation

### 4.3.1 FONCTIONNEMENT

L'illustration ci-dessous propose une vue d'ensemble du modèle d'impact sur lequel le présent plan d'action est axé. La StAR et son objectif général, à savoir garantir à long terme l'efficacité des antibiotiques pour le maintien de la santé humaine et animale, constituent le cadre conceptuel principal. L'évaluation formative qui s'est achevée en 2023 et le rapport SARR<sup>17</sup> publié tous les deux ans fournissent des données importantes pour le plan d'action, tout comme les résultats du PNR 72<sup>18</sup> et diverses interventions de politique intérieure déposées ces dernières années (voir chap. 2). En outre, le modèle d'impact tient compte des développements et des plans d'action internationaux.

17 Office fédéral de la santé publique et Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (2022): Swiss Antibiotic Resistance Report, Berne. Disponible à l'adresse : <https://www.star.admin.ch/star/fr/home/sarr/sarr.html>

18 Fonds national suisse (2023): Programme national de recherche «Résistance aux antimicrobiens». Disponible à l'adresse : <https://www.nfp72.ch/fr>

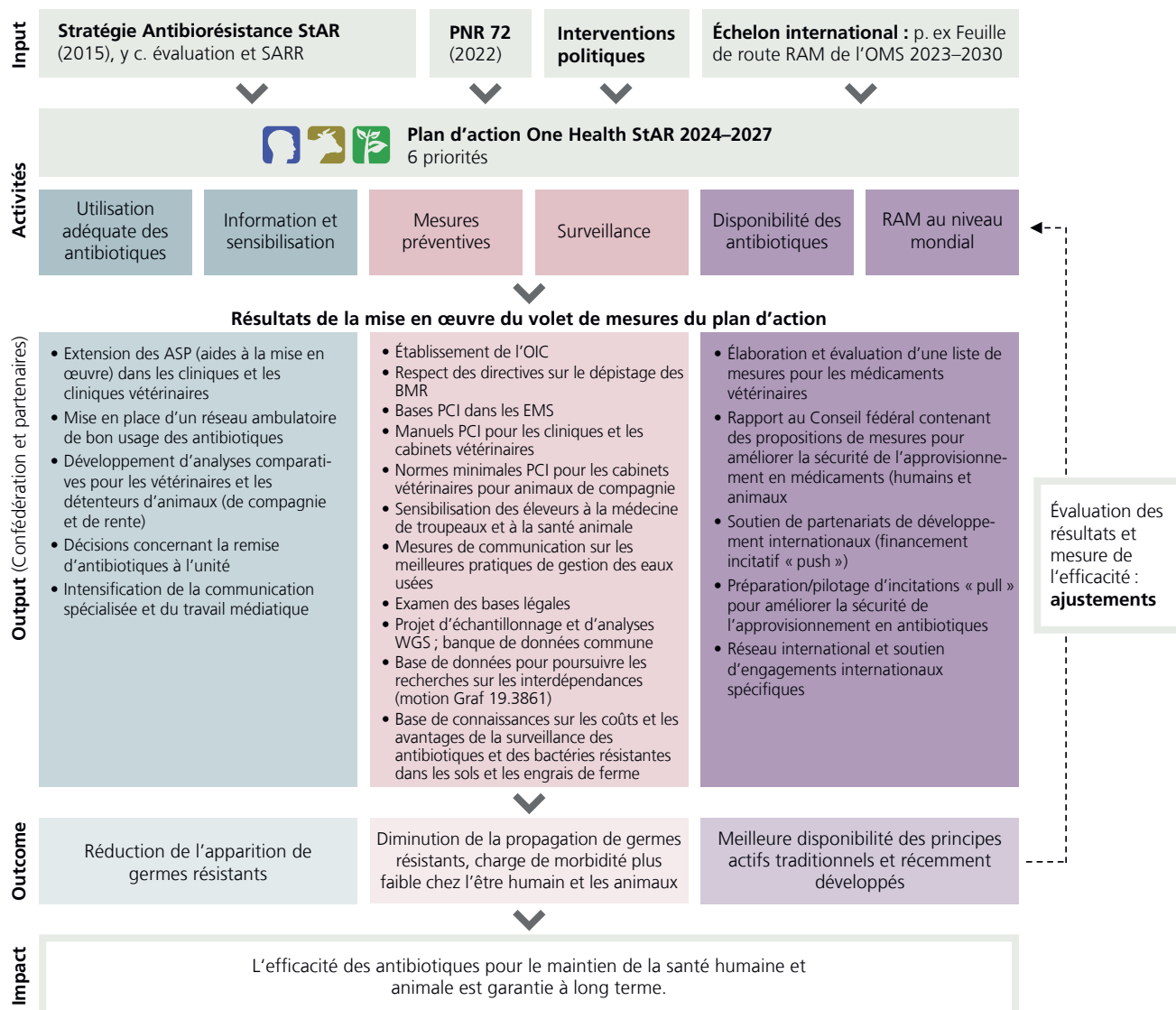


Illustration 2 : modèle d'impact du plan d'action One Health StAR

Des résultats et des produits (output) concrets découlent des activités réalisées par les partenaires de mise en œuvre, notamment des directives actualisées sur l'utilisation appropriée des antibiotiques ou des programmes et des outils de PCI. Les principaux résultats escomptés figurent dans l'illustration 2 ci-dessus.

On vise à atteindre les trois objectifs (outcome) suivants en matière d'efficacité : la réduction de l'apparition de germes résistants, la diminution de la propagation de tels germes et, par là-même, de la charge de morbidité chez l'être humain et les animaux, ainsi qu'une meilleure disponibilité des antibiotiques traditionnels et récemment développés. Comme dans la StAR, l'objectif principal à long terme (impact) est de garantir durablement l'efficacité des antibiotiques pour le maintien de la santé humaine et animale.

Ces objectifs sont alignés sur ceux de la StAR et sur ceux du projet de « Feuille de route sur la résistance antimicrobienne dans la Région européenne de l'OMS 2023-2030 »<sup>19</sup> de l'OMS, qui a été envoyé par l'OMS en 2023

<sup>19</sup> Comité régional de l'Europe, 73<sup>e</sup> session (2023). Soixante-treizième session du Comité régional de l'Europe : Astana, 24-26 octobre 2023 : feuille de route sur la résistance aux antimicrobiens dans la Région européenne de l'OMS 2023-2030. Organisation mondiale de la Santé. Bureau régional de l'Europe. <https://iris.who.int/handle/10665/373004>

### 4.3.2 MESURE DE L'EFFICACITÉ ET INDICATEURS

Un ensemble d'indicateurs assortis de valeurs cibles correspondantes a été défini pour chacune des six priorités. Il doit servir à mesurer l'efficacité de manière détaillée (voir l'annexe 3). En outre, le SARR (voir l'annexe 4, champ d'action 1) et le Rapport sur les ventes d'antibiotiques et l'antibiorésistance en médecine vétérinaire en Suisse (ARCH-Vet) représentent des sources d'information importantes pour la mesure de l'efficacité.

Les organisations internationales considèrent la définition d'objectifs quantifiés comme un élément constitutif essentiel des plans d'action nationaux sur la résistance aux antibiotiques. Les valeurs cibles nationales serviront à motiver et à orienter tous les acteurs concernés. Par ailleurs, elles mettront en évidence les domaines dans lesquels il existe encore un potentiel d'amélioration. Ce faisant, il faut toujours prendre en considération l'atteinte des valeurs cibles sous l'angle de facteurs externes, tels que l'évolution internationale des taux de résistance ou les efforts d'autres pays.

L'équipe de projet StAR traite régulièrement certains des indicateurs définis et des informations provenant du SARR afin de mesurer l'efficacité. En se fondant sur ces données, le comité de projet StAR procède au pilotage précis de la mise en œuvre du plan d'action. Des partenaires externes collectent et évaluent différents indicateurs. Il est tenu compte de la périodicité de ces évaluations lors de la mesure de l'efficacité.

### 4.3.3 ÉVALUATION

Comme décrit au chap. 2, une évaluation formative a accompagné la mise en œuvre de la StAR de 2017 à 2023. Les enseignements qui en ont été tirés ont été intégrés dans le présent plan d'action. Une fois la mise en œuvre de ce dernier terminée, la situation sera réévaluée dans le cadre d'une évaluation globale.

## 4.4 Clôture du projet et poursuite des travaux

Jusqu'ici, les travaux d'élaboration et de mise en œuvre de la StAR ont été organisés sous la forme d'un projet impliquant plusieurs départements et offices. Celui-ci englobe les différents volets organisés de manière autonome « Être humain », « Animaux », « Agriculture » et « Environnement ». Cette organisation imprénera les travaux de mise en œuvre du plan d'action. Toutefois, des efforts seront déployés pour que toutes les conditions nécessaires à la poursuite des travaux après la fin du projet soient créées dans les quatre offices concernés ainsi qu'aux interfaces avec d'autres acteurs (p. ex., les cantons). Les éléments suivants sont déterminants dans ce contexte :

- garantie de la disponibilité des ressources humaines et financières nécessaires et transfert dans les prestations de base des offices et des acteurs concernés ;
- mise en place de structures d'organisation, de coordination et de pilotage, tant au sein de l'administration fédérale que pour la collaboration avec les cantons et les autres acteurs externes ;
- inscription dans les bases légales, les rapports et les programmes pertinents.

S'agissant de ce dernier point, nous renvoyons, entre autres, à la révision partielle en cours de la LEp<sup>20</sup>. L'intégration de dispositions ciblées permettra d'accroître le caractère contraignant des mesures recommandées et de soutenir la réalisation des objectifs à long terme.

---

<sup>20</sup> De plus amples informations sur la révision partielle de la LEp sont disponibles sur [le site Internet](https://www.bag.admin.ch/bag/fr/home/strategie-und-politik/politische-auftraege-und-aktionsplaene/revision-epidemiengesetz.html) de l'OFSP : <https://www.bag.admin.ch/bag/fr/home/strategie-und-politik/politische-auftraege-und-aktionsplaene/revision-epidemiengesetz.html>. Au moment de l'impression, l'entrée en vigueur de la loi est prévue en 2027/2028.

Les mesures relatives à la RAM constituent l'un des axes des propositions de modification relatives à la révision partielle de la LEp. À cet égard, le rapport sur l'orientation future de la politique agricole<sup>21</sup> revêt également une grande importance. Il montre comment l'objectif « Garantir, grâce au développement durable, la sécurité alimentaire, de la production à la consommation » peut être atteint.

En ce qui concerne les futures structures organisationnelles, il faudra étudier différentes approches et, ce faisant, examiner les synergies potentielles (p. ex., sous-organe One Health). Le transfert de l'organisation du projet dans la poursuite des activités de la StAR en tant que prestations de base des offices sera lancé avant la fin du projet. Cette mesure garantira que les nouvelles structures de coordination stratégique et de mise en œuvre soient mises en place en temps voulu.

---

21 De plus amples informations figurent sur le *site Internet* de l'Office fédéral de l'agriculture : <https://www.blw.admin.ch/blw/fr/home/politik/agrarpolitik/postulat.html>.

# Annexes

## Annexe 1 : vue d'ensemble des étapes

Priorité	2024	2025	2026	2027
3.1.1 Établissements de santé	Monitoring national de la mise en œuvre des ASP	Étude visant à accroître la diffusion et le caractère contraignant	Manuel, y c. toutes les aides à la mise en œuvre des ASP	Propositions d'adaptation dans le processus de révision de la LEP
3.1.2 Secteur ambulatoire	Le réseau de bon usage des antibiotiques est en place	Décision sur la remise à l'unité ; indicateurs de qualité concernant la prescription	Outils développés conformément aux recommandations	Propositions d'adaptation dans le processus de révision de la LEP
3.1.3 Domaine vétérinaire	Analyse comparative destinée aux cabinets vétérinaires pour animaux de compagnie et certaines catégories d'animaux de rente	ASP dans les hôpitaux vétérinaires universitaires	Recommandations sur les ASP pour les hôpitaux vétérinaires non universitaires	Mesures pour les gros consommateurs prises par les vétérinaires cantonaux
3.2.1 PCI dans les établissements de santé	Processus de mise à jour des directives de dépistage des BMR	OIC de Swissnoso	Amélioration des données sur la résistance dans les EMS	Besoins en matière de réglementation pour le dépistage des groupes à risque
3.2.2 PCI dans les cliniques et cabinets vétérinaires	Sensibilisation conformément au manuel de prophylaxie des infections	Examen des options de mise en œuvre et des mesures obligatoires	Introduction de la prophylaxie des infections	Évaluation de l'efficacité
3.2.3 Domaines agricole et vétérinaire : élevages	Promotion du recours à la médecine de troupeau	Mise en œuvre accrue dans les domaines problématiques	Large utilisation de l'offre et recommandation de normes minimales	Mesures d'amélioration imposées aux gros consommateurs qui présentent des lacunes au niveau de la prévention
3.2.4 Gestion des eaux usées	Regroupement des informations existantes, élaboration de messages	Rédaction du guide VSA	Séances d'information avec des représentants des services de santé et des associations de STEP	Formations de base et continues de la VSA pour le personnel des STEP
3.3 Surveillance One Health	Projet global relatif au WGS	Mise en œuvre du projet relatif au WGS	Optimisation et développement	Évaluation de la mise en œuvre du projet relatif au WGS
3.4.1 Garantie de la disponibilité des antibiotiques	Établissement et évaluation de la liste des mesures à mettre en œuvre	Rapport sur l'amélioration de la sécurité de l'approvisionnement	Mise en œuvre des propositions adoptées par le Conseil fédéral	Pilotage d'un système d'incitation « pull » pour améliorer la sécurité de l'approvisionnement
3.4.2 Recherche et développement d'antibiotiques	Spécification d'un modèle d'incitations « pull » adapté à la Suisse	Examen des possibilités de financer des initiatives internationales « push » et des incitations « pull »	Pilotage d'un système suisse d'incitations « pull »	Promotion R&D sur la RAM: identification des bases légales nécessaires
3.5 Échelon international	2 <sup>e</sup> réunion de haut niveau sur la RAM + 4 <sup>e</sup> conférence ministérielle mondiale sur la RAM	Décision concernant l'orientation de projets concrets	Poursuite des mesures de soutien à des projets spécifiques	Poursuite des mesures de soutien à des projets spécifiques
3.6 Information et sensibilisation	Projet de communication StAR	Élaboration de mesures de communication et d'outils StAR	Renforcement de la notoriété et de l'usage des outils StAR	Exploitation de nouvelles approches de communication

## Annexe 2 : pilotage et partenaires de la mise en œuvre : vue d'ensemble

Les tableaux suivants fournissent une vue d'ensemble des responsabilités et des partenaires de mise en œuvre. Le premier tableau est organisé par priorité, le second par acteur.

PRIORITÉ	RESPONSABILITÉ	PARTENAIRES DE MISE EN ŒUVRE
<b>3.1.1 Utilisation appropriée des antibiotiques dans les établissements de santé</b>	Swissnoso, Confédération	Cantons, hôpitaux, sociétés spécialisées, corps médical, associations
<b>3.1.2 Utilisation appropriée des antibiotiques dans les établissements de santé dans le secteur ambulatoire</b>	Sociétés spécialisées, Confédération	Cantons, instituts universitaires de médecine générale, réseaux de médecins, sociétés cantonales de médecine, corps médical, associations
<b>3.1.3 Utilisation appropriée des antibiotiques dans le domaine vétérinaire</b>	Confédération	Corps vétérinaire, sociétés spécialisées, services consultatifs et sanitaires pour animaux, hautes écoles (spécialisées), associations, spécialistes
<b>3.2.1 Mesures préventives et promotion de la santé dans les établissements de santé</b>	Confédération, cantons, Swissnoso	Sociétés spécialisées, corps médical, établissements de santé, associations (H+ Les Hôpitaux de Suisse, CURAVIVA, etc.)
<b>3.2.2 Mesures préventives et promotion de la santé dans le domaine vétérinaire : cliniques et cabinets</b>	Confédération	Faculté Vetsuisse, Société des vétérinaires suisses SVS, Association suisse pour la médecine des petits animaux ASMPA, vétérinaires cantonaux
<b>3.2.3 Mesures préventives et promotion de la santé dans les domaines agricole et vétérinaire : élevages</b>	Confédération	Associations, services consultatifs et sanitaires pour animaux, établissements de formation, hautes écoles (spécialisées), écoles d'agriculture, sociétés spécialisées
<b>3.2.4 Mesures préventives et promotion de la santé dans la gestion des eaux usées</b>	Confédération, cantons	Communes, Association suisse des professionnels de la protection des eaux (VSA), associations de STEP
<b>3.3 Surveillance One Health : utilisation des méthodes WGS</b>	Confédération, laboratoires (de référence), plateforme d'analyse et de données SPSP	Cantons, communes, corps médical et vétérinaire, établissements de santé, pharmacies, ANRESIS, hautes écoles (spécialisées; Institut fédéral suisse des sciences et technologies de l'eau EAWAG), Observatoire national des sols (NABO)
<b>3.4.1 Disponibilité des antibiotiques et des outils de diagnostic existants et nouveaux : recherche et développement</b>	Confédération	Industrie, associations, Swissmedic, laboratoires (de référence), hautes écoles (spécialisées), partenariats de développement de produits
<b>3.4.2 Disponibilité des antibiotiques et des outils de diagnostic existants et nouveaux : garantie de la disponibilité</b>	Confédération	Cantons, industrie, Swissmedic, laboratoires (de référence), corps médical et pharmaciens
<b>3.5 Échelon international</b>	Confédération	Sociétés spécialisées, laboratoires de référence, organisations internationales (dont l'OMSA, l'OMS, la FAO, l'EFSA, la Commission européenne)
<b>3.6 Information et sensibilisation</b>	Confédération	Cantons, établissements de santé, pharmaciens, associations de consommateurs, sociétés spécialisées, associations agricoles et professionnelles concernées, médias

<b>ACTEURS</b>	<b>RESPONSABILITÉ</b>	<b>PARTENAIRES DE MISE EN ŒUVRE</b>
ANRESIS		3.3
Associations		3.1.1, 3.1.2, 3.1.3, 3.2.1, 3.2.3, 3.2.4, 3.4.1, 3.6
Cantons	3.2.1, 3.2.4	3.1.2, 3.4.2, 3.6
Communes		3.2.4
Confédération	3.1.3, 3.2.1, 3.2.2, 3.2.4, 3.3, 3.4.1, 3.5, 3.6	3.1.1, 3.1.2, 3.4.2
Corps médical		3.1.1, 3.1.2, 3.2.1, 3.3, 3.4.2
Corps vétérinaire		3.1.3, 3.3, 3.4.2
Établissements de formation		3.2.3
Établissements de santé		3.2.1, 3.3, 3.6
Hautes écoles (spécialisées)		3.1.3, 3.2.3, 3.3
Hôpitaux		3.1.1
Industrie		3.4.1, 3.4.2
Instituts universitaires de médecine générale		3.1.2
Laboratoires (de référence)	3.3	3.4.1, 3.4.2, 3.5
Médias		3.6
Milieux économiques	3.4.2	3.1.2
Observatoire national des sols (NABO)		3.3
Organisations internationales		3.5
Partenariats de développement de produits		3.4.2
Pharmacies		3.3
Plateforme d'analyse et de données SPSP	3.3	
Réseaux de médecins		3.1.2
Services consultatifs et sanitaires pour animaux		3.1.3, 3.2.3
Sociétés spécialisées	3.1.2, 3.1.3	3.1.1, 3.2.1, 3.5, 3.6
Spécialistes		3.1.3
Swissmedic		3.4.1, 3.4.2
Swissnoso	3.1.1, 3.2.1	



## Annexe 3 : indicateurs de mesure de l'efficacité

Le tableau suivant fournit une vue d'ensemble des valeurs cibles et des indicateurs visés, par priorité (voir chap. 3).

PRIORITÉ	INDICATEURS (NIVEAU : «OUTCOME»)
<p><b>3.1.1, 3.1.2</b> Utilisation appropriée des antibiotiques dans le domaine humain (consommation totale)</p>	<p><b>I) Consommation totale en dose définie journalière (DDJ)/1000 habitants/jour</b> Référence : 10,6 (2019); valeur cible: réduction de 4% d'ici 2027</p> <p><b>II) Pourcentage d'antibiotiques «Access» par rapport à la consommation totale</b> Référence (2022) : 66% ; valeur cible (2027) : 69%</p>
<p><b>3.1.1</b> Utilisation appropriée des antibiotiques dans les établissements de santé</p>	<p>INDICATEURS STRUCTURELS :</p> <p><b>I) Proportion d'hôpitaux suisses de soins aigus qui participent à la surveillance de la consommation d'antibiotiques par ANRESIS</b> Référence (2022) : 56% (58/104); valeur cible (2027) : 80%</p> <p><b>II) Bon usage des antibiotiques : score moyen des hôpitaux suisses de soins aigus</b> Un indicateur composite («stewardship score») est développé dans le cadre du plan d'action. Une enquête de référence est menée en 2024. Une valeur cible nationale et des objectifs minimaux sont ensuite définis pour les hôpitaux.</p> <p>INDICATEURS DE PRESCRIPTION :</p> <p><b>I) Consommation (DDJ/1000 habitants/jour) d'antibiotiques «Watch»/«Reserve»</b> Référence «Watch» (2019) : 0,74; valeur cible: réduction de 8% d'ici 2027 Référence «Reserve» (2019) : 0,016; valeur cible: aucune augmentation</p> <p><b>II) Utilisation d'antibiotiques dans les EMS</b> Les options pour le monitoring de l'utilisation des antibiotiques dans les EMS font l'objet d'un examen.</p>
<p><b>3.1.2</b> Utilisation appropriée des antibiotiques dans le secteur ambulatoire</p>	<p><b>I) Consommation d'antibiotiques en DDJ/1000 habitants/jour</b> Référence (2019) : Ø ; au niveau national : 9,0 ; variation dans les régions linguistiques : 7,7 (Suisse alémanique) à 12,3 (Suisse romande); valeur cible (2027) : &lt;11,5 dans toutes les régions linguistiques. Les différences régionales sont atténuées.</p> <p><b>II) Proportion de prescriptions inadéquates</b> Un réseau de bon usage des antibiotiques permet d'élaborer des indicateurs de qualité nationaux (p. ex., analogues à ceux de l'ESAC [European Surveillance of Antimicrobial Consumption]) et de fixer des objectifs nationaux.</p>
<p><b>3.1.3</b> Utilisation appropriée des antibiotiques dans le domaine vétérinaire</p>	<p><b>I) Consommation d'antibiotiques critiques</b> Elle continue de baisser dans tous les domaines, sans compromettre la santé et le bien-être des animaux.</p>

PRIORITÉ	INDICATEURS (NIVEAU: «OUTCOME»)
<p><b>3.2.1 Prévention et contrôle des infections (PCI) dans les hôpitaux et les établissements médico-sociaux</b></p>	<p>INDICATEURS STRUCTURELS</p> <p><b>I) Proportion d'hôpitaux qui effectuent des dépistages au moment de l'admission conformément aux recommandations nationales de Swissnoso sur les bactéries multirésistantes</b> Référence (2023): VRE: 62%; CPE: 56%; valeur cible (2027): 90% dans les deux cas</p> <p>INDICATEURS D'INCIDENCE</p> <p><b>II) Incidence (nombre/100 000 habitants) des infections du sang provoquées par différentes BMR:</b></p> <p>i) Staphylococcus aureus résistant à la méticilline (SARM) Référence: 1,2/100 000 (Ø 2017-2021); valeur cible: réduction de 3% (Ø 2024-2027)</p> <p>ii) E. coli résistantes aux céphalosporines de troisième génération Référence: 5,6/100 000 (Ø 2017-2021); valeur cible: réduction de 5% (Ø 2024-2027)</p> <p>iii) Klebsiella pneumoniae résistante aux carbapénèmes (CRKP) Référence: 0,07/100 000 (Ø 2017-2021); valeur cible: réduction de 2% (Ø 2024-2027)</p>
<p><b>3.2.2 PCI dans le domaine vétérinaire: cliniques et cabinets</b></p>	<p><b>I) La majorité des cliniques et des cabinets appliquent des normes minimales.</b></p>
<p><b>3.2.3 Prévention et santé</b></p>	<p><b>II) Utilisation appropriée des antibiotiques tout en préservant la santé des animaux</b></p>
<p><b>3.2.4 Gestion des eaux usées</b></p>	<p><b>I) La résistance aux antibiotiques dans le cycle de l'eau est endiguée.</b></p> <p><b>II) Les apports directs d'eaux usées dans les cours d'eau diminuent.</b></p>
<p><b>3.3 Utilisation systématique des méthodes WGS pour la surveillance transversale des résistances</b></p>	<p><b>I) Grâce à l'optimisation de la surveillance, il est possible d'identifier le développement de résistances plus tôt et, ainsi, de prendre des mesures appropriées.</b></p> <p><b>II) Les données permettent de réaliser de nouvelles études scientifiques, d'identifier les liens de transmission des résistances et de prendre les contremesures qui s'imposent.</b></p>
<p><b>3.4.1 Recherche et développement de nouveaux antibiotiques et d'outils de diagnostic et de prévention</b></p>	<p><b>I) Nombre d'antibiotiques récemment développés qui sont autorisés et disponibles en Suisse</b> Référence 2010-2020: 7, dont 3 antibiotiques innovants; valeur cible: en hausse</p>
<p><b>3.4.2 Disponibilité des antibiotiques</b></p>	<p><b>I) Nombre de perturbations de l'approvisionnement en antibiotiques par an</b> Référence (Ø 2021-2022): 52,5; valeur cible (2027): en baisse Il convient de noter que l'adaptation du système de déclaration pourrait entraîner une augmentation du nombre de déclarations et, par là-même, fausser l'interprétation des données concernant cet indicateur.</p> <p><b>II) Proportion d'antibiotiques mis sur le marché suisse dans les trois ans suivant leur première autorisation à l'étranger</b> Référence: 2 sur 18 (2011-2020); valeur cible: en hausse (2024-2027)</p>
<p><b>3.5) La RAM à l'échelon international</b></p>	<p><b>I) Des objectifs nationaux spécifiques sont définis dans le cadre du Manifeste de Muscat et d'autres engagements internationaux futurs.</b></p> <p><b>II) Intégration de la RAM dans le futur instrument de l'OMS en cas de pandémie (processus INB)</b></p>
<p><b>3.6) Information et sensibilisation</b></p>	<p><b>I) La notoriété et l'utilisation des outils StAR s'accroissent parmi les professionnels.</b></p>

## Annexe 4: état de la mise en œuvre de la StAR

L'état de la mise en œuvre et de la réalisation des objectifs de la StAR depuis son lancement est brièvement décrit ci-dessous, à l'aide de quelques points forts. Des informations plus complètes se trouvent dans le rapport final de l'évaluation formative.

### CHAMP D'ACTION 1 : SURVEILLANCE

---

*Une surveillance systématique dans les domaines humain, animal, agricole et environnemental est mise en place à l'aide de méthodes standardisées. Elle fournit des informations sur la distribution et l'utilisation des antibiotiques ainsi que sur l'apparition et l'extension des résistances. Des données supplémentaires sont collectées dans les domaines où des problèmes spécifiques sont identifiés. Elles permettent d'intervenir de façon ciblée et de vérifier l'impact des mesures prises.*

---

**Objectif**

Plusieurs centres et organes ont été créés dans le domaine de la surveillance. Ils collectent, évaluent et publient sur différents canaux les données relatives à la surveillance de l'antibiorésistance et à la consommation d'antibiotiques dans les domaines humain et animal.

**État de la mise en œuvre**

Les bases de données pour la surveillance ont été élargies en continu. Par rapport à l'année 2016, des données supplémentaires sur les résistances et sur la consommation d'antibiotiques sont collectées dans le domaine humain. ANRESIS a été développé, et la surveillance des prescriptions d'antibiotiques a été intégrée au système de déclaration Sentinella de l'OFSP. Le NARA a été fondé en 2017.

L'OSAV a mis en place le SI ABV. Celui-ci permet, depuis 2019, de saisir à large échelle toute remise d'antibiotiques et, par conséquent, de procéder à des évaluations différenciées. Depuis la même année, le ZOBA étudie les agents pathogènes animaux dans un programme de monitoring annuel des résistances aux antibiotiques. La SPSP a été créée dans le cadre du PNR 72 afin de permettre la comparaison et l'analyse des données génomiques. Cette plateforme n'est pas encore utilisée pour la surveillance de routine de la RAM, mais elle a déjà fait ses preuves lors de la surveillance du COVID-19.

Tous les deux ans, l'OFSP et l'OSAV publient conjointement dans le SARR les données relatives à la surveillance des résistances et à la consommation d'antibiotiques. En outre, un chapitre séparé du SARR comprend des analyses et des rapports issus de la perspective One Health. De plus, des données sur les échantillons d'eau sont publiées depuis 2018. Enfin, des données sont publiées de manière interactive sur [anresis.ch](http://anresis.ch) et, s'agissant du domaine vétérinaire, dans différents rapports (ARCH-Vet, rapport SI ABV).

### CHAMP D'ACTION 2 : PRÉVENTION

---

*L'application de mesures préventives ciblées et d'alternatives efficaces permet de limiter au minimum raisonnable le recours aux antibiotiques.*

---

**Objectif**

De nombreuses mesures de prévention ont été prises dans le cadre de la StAR. Elles donnent des résultats encourageants. Différents instruments (p. ex., directives et modules concernant la surveillance et la prévention des infections dans les hôpitaux), qui ont surtout été élaborés dans le cadre de la stratégie NOSO, ont été mis en place dans le domaine humain. Des exigences structurelles minimales ont entre autres été définies pour la prévention et la lutte contre les IAS dans les hôpitaux. Par ailleurs, depuis 2017, la SNV encourage la prévention

**État de la mise en œuvre**

des infections virales et bactériennes par la vaccination<sup>22</sup>. De plus, le plan d'action national contre le sepsis a été lancé en 2022.

Différents outils et guides de prévention et de contrôle des infections ont également été créés pour le secteur vétérinaire. Depuis 2020, par exemple, l'outil en ligne [VaccineScout](#) soutient les vétérinaires dans l'utilisation responsable des vaccins. Outre le guide de vaccination des porcs (2019) récemment élaboré, il comprend le guide de vaccination des chiens et des chats. Le manuel « Prévention et contrôle des infections pour les cabinets et cliniques vétérinaires en Suisse », rédigé sous la houlette de la faculté Vetsuisse de Zurich, a été publié en 2020.

Plusieurs projets de recherche ont été lancés dans le domaine agricole afin d'améliorer la santé animale. Dans ce contexte, le [projet Veau en plein air](#), en particulier, a été couronné de succès. Ce projet d'élevage alternatif récemment développé a permis de réduire de 80% la consommation d'antibiotiques chez les veaux d'engraissement. D'autres projets de recherche, tels que « Des onglons sains – de bon pied vers l'avenir », le projet pilote « Veaux maigres SSV » du Service Sanitaire Veaux Suisse (SSV) ou le projet « ReLait – Réduction de l'utilisation des antibiotiques sur les exploitations laitières du canton de Fribourg » ont mis en évidence d'autres approches pour améliorer la santé des animaux.

S'agissant du secteur des animaux de rente, le SSV a été créé en plus du Service sanitaire porcin déjà en place. L'activité opérationnelle du SSV est intégrée à Santé Bovins Suisse depuis le mois d'octobre 2021. Le programme santé des porcs Plus a recensé la consommation d'antibiotiques dans toutes les exploitations agricoles et a reflété la consommation individuelle par rapport à la consommation moyenne (analyse comparative). La santé animale s'est nettement améliorée grâce à la solution sectorielle, qui a de plus été assortie d'une incitation financière durant la phase initiale.

### CHAMP D'ACTION 3: UTILISATION RATIONNELLE DES ANTIBIOTIQUES

#### Objectif

*Les directives relatives à l'usage rationnel d'antibiotiques sont adaptées à l'état actuel des connaissances. Elles sont obligatoires et appliquées systématiquement.*

#### État de la mise en œuvre

Différents [outils](#) ont été élaborés dans le cadre de la StAR en vue de promouvoir une utilisation rationnelle des antibiotiques en médecine humaine. Des directives nationales en la matière ont par exemple été élaborées et mises en ligne sur les plateformes [ssi.guidelines.ch](#) et [guide.anresis.ch](#) (reliées aux données les plus récentes sur la résistance). En ce qui concerne le secteur ambulatoire, du matériel d'information a été conçu pour les [médecins](#) et les [patients](#). En outre, [des aides à la prise de décision pour la remise d'antibiotiques](#) ont été élaborées pour les cabinets médicaux et la formation continue dans les cercles de qualité. Dans le domaine hospitalier, Swissnoso a développé [des documents d'aide pour les ASP](#). Par ailleurs, il a soutenu les hôpitaux lors de leur introduction. Ceux-ci disposent de données sur la consommation et l'utilisation d'antibiotiques issues d'ANRESIS et de l'[enquête de prévalence ponctuelle NOSO](#).

Des guides thérapeutiques sur les antibiotiques ont été développés dans les domaines animal et agricole pour les principales espèces animales ([bovins, porcs, petits ruminants et camélidés du Nouveau Monde/chiens et chats/animaux de compagnie exotiques](#)). Ils ont été mis à la disposition des professionnels via un outil en ligne ([www.antibioticscout.ch](#)). La SVS a également publié des directives concernant l'emploi judicieux des médicaments vétérinaires. En outre, la remise à titre de stocks d'antibiotiques critiques et d'antibiotiques destinés à un traitement prophylactique n'est plus autorisée depuis 2016.

<sup>22</sup> La mise en œuvre du plan d'action SNV était suspendue depuis le début de l'année 2020. Elle a repris à l'été 2022.

Des analyses comparatives sont effectuées en se fondant sur les données SI ABV. Les agriculteurs et les vétérinaires sont informés de leur propre consommation par rapport à la consommation moyenne suisse. La base légale relative à la réalisation d'une étude comparative pour les vétérinaires et l'agriculture a été créée en 2022.

#### CHAMP D'ACTION 4: LUTTE CONTRE LA RÉSISTANCE

---

*Diminution de la résistance aux antibiotiques par réduction de la transmission et de la dispersion des souches résistantes.*

---

Objectif

Dans le domaine humain, Swissnoso a publié des directives sur la prévention et le contrôle des BMR en dehors des flambées épidémiques ainsi que sur le contrôle des épidémies. Il les a intégrées dans les exigences structurelles minimales en matière de prévention et de lutte contre les IAS. En outre, Swissnoso a mis au point un projet d'exploitation d'un OIC pour dépister, examiner et gérer les flambées épidémiques associées aux soins dans les hôpitaux de soins aigus et les cliniques de réadaptation.

État de la mise en œuvre

Plusieurs brochures d'information concernant les BMR et leur transmission de l'animal à l'être humain ont été publiées dans le domaine vétérinaire.

Dans les domaines animal et agricole, une étude et des projets de recherche variés ont été menés sur la situation en matière de résistance aux antibiotiques dans les denrées alimentaires. La campagne « Savourer en sécurité » ([www.sichergiessen.ch](http://www.sichergiessen.ch)) et un aide-mémoire concernant l'élimination du lait contenant des antibiotiques dans les exploitations laitières en ont résulté entre autres.

S'agissant du domaine de la biosécurité, des lignes directrices ont été élaborées d'une part (y c. un site Internet contenant un guide, un outil d'apprentissage en ligne et de contrôle de la biosécurité, Animaux de ferme en bonne santé – Guide de la biosécurité (animaux-de-rentesains.ch)). D'autre part, des bases légales ont été créées afin que les détenteurs d'animaux soient tenus de garantir la biosécurité dans leur élevage.

Dans le domaine environnemental, le programme visant à éliminer les antibiotiques des eaux usées progresse bien. Il devrait s'achever en 2040. Environ 99% des germes résistants aux antibiotiques pourront alors être éliminés dans les STEP centrales. Des étapes d'épuration supplémentaires ne peuvent pas éliminer davantage les micro-organismes résistants aux antibiotiques. Une analyse du problème a mis en évidence le fait qu'il était plus judicieux d'agir sur les apports directs d'eaux usées non épurées (issues p.ex. d'hôpitaux) dans les cours d'eau en cas de fortes pluies.

#### CHAMP D'ACTION 5: RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

---

*Il faut intensifier la recherche interdisciplinaire et améliorer les connaissances sur l'apparition, la transmission et la diffusion des bactéries résistantes et sur la lutte contre ces dernières. Cette recherche permet également de développer des produits dans les domaines des substances antimicrobiennes et des méthodes diagnostiques à un coût avantageux.*

---

Objectif

Le PNR 72 a été mis en œuvre de 2015 à 2022. Il s'était fixé pour objectif de trouver de nouvelles solutions dans le cadre de différents projets de recherche et avec une approche One Health multisectorielle, et ce, afin d'endiguer la propagation d'agents pathogènes résistants aux antibiotiques, d'utiliser ces substances de manière plus responsable et de développer de nouvelles technologies pour améliorer le traitement des infections dues à des agents pathogènes résistants. Les résultats et les recommandations du PNR 72 sont disponibles depuis décembre 2022 ([www.nfp72.ch](http://www.nfp72.ch)).

État de la mise en œuvre

Depuis 2020, le Fonds national suisse encourage le Pôle de recherche national AntiResist (NCCR; [www.nccr-antiresist.ch](http://www.nccr-antiresist.ch)), qui mène des recherches fondamentales en vue de trouver de nouvelles approches pour lutter contre les bactéries résistantes aux antibiotiques.

À l'échelon international, l'OFSP et la DDC ont soutenu financièrement les partenariats de développement de produits *GARDP* et *FIND*. De plus, un détachement de personnel a permis d'apporter un soutien au pôle « *Global AMR R&D* » à Berlin.

Enfin, l'ordonnance sur l'utilisation confinée (OUC) a fait l'objet d'une révision partielle dans le domaine des installations de recherche et de production. Elle contient désormais des dispositions claires sur l'élimination des bactéries résistantes aux antibiotiques issues d'activités microbiologiques. Cette ordonnance est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2020.

## CHAMP D'ACTION 6: COOPÉRATION

---

### Objectif

*Encouragement de la coopération des acteurs sur les plans politique, scientifique et économique aux niveaux national et international en privilégiant l'approche One Health.*

---

### État de la mise en œuvre

Interdisciplinaires, l'équipe de projet StAR et le comité de projet StAR garantissent l'approche One Health dans le cadre de la mise en œuvre de la StAR. En principe, on veille à intégrer le plus grand nombre d'acteurs possible dans la mise en œuvre des différentes mesures et à collaborer avec des experts ou des sociétés spécialisées pour des thèmes spécifiques (p. ex., symposium StAR-M, Santé animaux de rente Suisse, associations professionnelles pour l'eau). En juin 2023, les priorités proposées dans le plan d'action One Health ont été discutées et approuvées, au niveau intersectoriel, lors d'un atelier avec les acteurs concernés.

Conjointement avec la communauté internationale, la Suisse soutient le Plan d'action mondial de l'OMS pour combattre la résistance aux antimicrobiens (adopté en 2015), et la Déclaration politique de la Réunion de haut niveau des Nations Unies sur la résistance aux agents antimicrobiens (2016). Par ailleurs, les échanges internationaux sur l'antibiorésistance, qui ont lieu lors d'événements internationaux et de discussions au sein d'organes spécialisés spécifiques, revêtent une grande importance pour la StAR. En outre, l'intégration du PNUE dans l'Alliance tripartite (OMS/OMSA/FAO) – devenue Alliance quadripartite – a permis l'instauration à l'échelon international d'une collaboration avec les programmes environnementaux sur le thème de la résistance aux antibiotiques. La Suisse participe enfin en tant qu'observatrice au réseau One Health sur la RAM fondé par la Commission européenne. Elle partage régulièrement ses données issues de la surveillance de la résistance aux antimicrobiens et de la consommation d'antibiotiques avec les systèmes de surveillance internationaux (OMS GLASS, EFSA et OMSA).

## CHAMP D'ACTION 7: INFORMATION ET FORMATION

---

### Objectif

*Les connaissances en matière d'antibiorésistance sont à accroître de manière à ce que les spécialistes et la population agissent de façon responsable et contribuent ainsi à la réduction de la résistance.*

---

### État de la mise en œuvre

La communication dans le cadre de la StAR s'adresse à différents groupes cibles (spécialistes, personnes concernées, grand public). Les rapports sur cette stratégie ont été publiés à un rythme annuel jusqu'en 2019. Depuis 2020, un bulletin d'information électronique paraît plusieurs fois par année.

Une vaste campagne d'information pluriannuelle a été lancée en 2018 dans le cadre de la StAR. De 2018 à 2021, elle a été le moyen pour la Confédération d'informer sur la valeur des antibiotiques pour l'être humain et l'animal et de sensibiliser au problème de l'antibiorésistance ([www.quand-il-faut-comme-il-faut.ch](http://www.quand-il-faut-comme-il-faut.ch)). En raison de la pandémie de COVID-19,

il a fallu renoncer en grande partie au travail de relations publiques sur cette question en 2020 et 2021.

Dans le domaine humain, différents canaux de communication, produits d'information et modules de formation continue spécifiques ont été mis en place dans différents domaines pour certains groupes cibles. S'agissant du secteur ambulatoire, du matériel d'information a été élaboré pour les *médecins* et *les patients*. De plus, *des aides à la prise de décision* ont été élaborées pour la *remise d'antibiotiques* dans les cabinets médicaux et pour la formation continue dans les cercles de qualité.

Jusqu'ici, l'élaboration de différents supports d'information et de guides thérapeutiques a constitué l'un des axes de la StAR dans les domaines agricole et vétérinaire<sup>23</sup>. En outre, tous les vétérinaires qui remettent des antibiotiques à titre de stocks doivent suivre une formation postgrade obligatoire. Ils y acquièrent entre autres des connaissances sur l'utilisation appropriée des antibiotiques, sur l'apparition de résistances aux antibiotiques et sur la propagation de celles-ci. Un bulletin d'information StAR spécifique à la médecine vétérinaire et de nombreuses présentations lors de manifestations complètent cette formation.

## CHAMP D'ACTION 8: CONDITIONS GÉNÉRALES

---

*Les conditions générales et les incitations sur les plans politique, législatif et financier sont établies de manière à assurer la disponibilité d'antibiotiques efficaces et une utilisation responsable de ceux-ci.*

---

**Objectif**

Plusieurs études et projets pilotes sur les mécanismes d'incitation à l'utilisation adaptée des antibiotiques sont en cours ou ont déjà été réalisés dans le domaine humain. Une étude de faisabilité a par exemple montré que la *remise d'antibiotiques à l'unité* était réalisable et acceptée par la plupart des patients.

**État de la mise en œuvre**

En ce qui concerne les modèles d'incitation alternatifs pour la Suisse (incitations pull), un soutien est apporté à un projet pilote de l'association Table ronde sur les antibiotiques. Un rapport de l'Institut fédéral de la propriété intellectuelle a évalué les incitations économiques qui visent à encourager le développement de nouveaux antibiotiques, p. ex. des formes de protection de la propriété intellectuelle (brevets) ou des modèles de prix sous une forme appropriée.

Dans le domaine vétérinaire, l'ordonnance sur les médicaments vétérinaires (OMédV) a été révisée à deux reprises. Depuis 2016, il est possible d'imposer des restrictions à la remise de médicaments vétérinaires à titre de stocks. Des aides à l'exécution et des formations ont accompagné la mise en œuvre de cette réglementation. En 2021, une nouvelle révision de l'OMédV a optimisé les conditions générales en vue d'améliorer la disponibilité des médicaments. La fondation du SI ABV a permis de créer des bases d'information pour les travaux de recherche et les éventuelles adaptations futures de la réglementation concernant l'utilisation des antibiotiques dans le domaine vétérinaire.

Divers projets de recherche et d'utilisation durable des ressources (notamment Smart Animal Health) ont élaboré des bases scientifiques et pratiques dans le domaine agricole. Il était prévu, dans le cadre du message sur le développement de la Politique agricole à partir de 2022 (PA22+), de créer des bases juridiques et stratégiques pour renforcer la promotion de la santé animale. La PA22+ ayant été suspendue, des adaptations concrètes des conditions cadres et des incitations doivent être mises en œuvre dans le domaine de la RAM.

---

<sup>23</sup> Par exemple, pour le traitement des maladies les plus courantes des chiens, des chats, des animaux de compagnie exotiques, des porcs, des bovins et des petits ruminants; des guides de vaccination des porcs, un manuel de prophylaxie des infections destiné aux cabinets vétérinaires pour animaux de compagnie et un outil de biosécurité pour les éleveurs d'animaux de rente ([www.animaux-de-rente-sains.ch](http://www.animaux-de-rente-sains.ch)) ont également été élaborés.

## Annexe 5 : glossaire

Antibiotique/Antibiotiques	Les antibiotiques sont des substances produites de manière naturelle ou synthétique, utilisées pour tuer les bactéries (effet bactéricide) ou en inhiber la croissance (effet bactériostatique). Ils sont utilisés en médecine humaine et vétérinaire pour le traitement des maladies bactériennes. Ils sont inefficaces contre les maladies virales.
Antibiotiques critiques	L'OMS et l'OMSA évaluent les classes d'antibiotiques selon leur importance pour le traitement d'infections bactériennes chez les êtres humains et chez les animaux. Les antibiotiques de la plus haute importance sont classés dans la catégorie des antibiotiques critiques. Ils correspondent aux critically important antimicrobials of highest priority selon l'OMS.
Antibiotiques de réserve/ de dernier recours	Les antibiotiques de réserve sont utilisés uniquement en cas d'infection due à un germe résistant aux antibiotiques de première ligne.
Bactéries	Les bactéries sont des organismes microscopiques unicellulaires omniprésents dans l'air, l'eau et la terre.  Les bactéries jouent également un rôle important dans le corps humain. En forte concentration dans l'intestin, elles constituent la flore intestinale, qui participe au processus digestif. La peau d'une personne en bonne santé est colonisée par des bactéries inoffensives qui constituent la flore cutanée. D'autres bactéries sont utilisées dans la fabrication de yoghourt ou de fromage, par exemple. Les bactéries peuvent toutefois être aussi des agents pathogènes.
Bêta-lactamases à spectre étendu (BLSE)	Les bêta-lactamases sont des enzymes produites par des bactéries, capables de décomposer certains antibiotiques (bêta-lactamines) et de les rendre inactifs. Les BLSE disposent d'un spectre étendu, ce qui signifie que contrairement aux bêta-lactamases normales, elles peuvent également décomposer les bêta-lactamines plus récentes. Il s'ensuit que les bactéries qui produisent des BLSE résistent à un grand nombre d'antibiotiques. Les carbapénèmes demeurent efficaces contre les bactéries qui produisent des BLSE.
Céphalosporines	Les céphalosporines constituent une classe d'antibiotiques utilisés contre les infections bactériennes. Elles se répartissent en quatre générations en fonction de leur spectre d'action. Celles de troisième et quatrième génération sont particulièrement importantes car elles constituent les seuls antibiotiques efficaces pour traiter certaines maladies infectieuses bactériennes. Les bactéries produisant des BLSE (voir sous BLSE) ont développé une résistance à ces nouvelles générations.
Classe de principes actifs	Les antibiotiques sont répartis dans différents groupes, appelés classes, en fonction de leurs mécanismes d'action et de leur structure chimique.
Flambée	On parle de flambée en cas de brusque augmentation des infections localement et pendant une période donnée. Dans le contexte de la problématique de la résistance, on s'intéresse en particulier à un taux élevé de bactéries multirésistantes dans des hôpitaux, des établissements de soins ou des élevages.
Germe pathogène	Un germe est qualifié de pathogène lorsqu'il provoque une maladie.
Incitation pull	Financement indirect par les pouvoirs publics de la recherche et du développement de médicaments à l'aide d'incitations du marché (p. ex., primes d'entrée sur le marché ou paiements périodiques). Des paiements de cette nature ne seraient effectués que pour des antibiotiques développés avec succès et répondant à certains critères (p. ex., efficacité contre les agents pathogènes multirésistants).
Incitation push	Financement direct par les pouvoirs publics de projets de recherche et de développement de médicaments réalisés, par exemple, dans des universités ou des entreprises.
Infectiologie	Science axée sur l'étude et le traitement des maladies infectieuses.
Infection	L'infection, appelée à tort « contamination », correspond à la pénétration, à l'établissement et, finalement, à la multiplication d'agents pathogènes dans l'organisme.
Infection secondaire	Une infection secondaire, ou surinfection, se caractérise par la présence d'un deuxième agent pathogène qui affecte un organisme déjà infecté (infection primaire) par un autre agent pathogène.  Une infection virale des voies respiratoires peut, p. ex., favoriser l'infection de la muqueuse déjà fragilisée par des agents bactériens.
Micro-organismes	Les micro-organismes sont des organismes vivants microscopiques généralement invisibles à l'œil nu. Certains champignons, les parasites unicellulaires, les bactéries et les virus en font partie.



Monitoring (ou monitoring)	Le monitoring est un processus continu qui inclut la collecte, la gestion, l'analyse, la compilation et la communication de données relatives à une problématique (p. ex., l'antibiorésistance) au sein d'une population pour une période définie. Le but consiste à déterminer l'évolution de la situation afin de vérifier, par exemple, l'effet des mesures mises en œuvre.
Multirésistance	Des bactéries sont dites multirésistantes lorsqu'elles résistent simultanément à plusieurs antibiotiques appartenant à différentes classes de principes actifs.
Partie(s) prenante(s)/partenaire(s)/acteur(s)	Personne ou groupe de personnes faisant valoir un intérêt légitime au déroulement ou au résultat d'un processus ou d'un projet.
Pénicilline	La pénicilline est le plus ancien antibiotique utilisé en contexte clinique. Elle possède un spectre d'action relativement peu étendu, et de nombreuses bactéries y résistent naturellement. Elle peut toutefois encore être administrée avec succès pour traiter différentes maladies. Plusieurs dérivés ont été développés à partir du principe actif et appartiennent tous à la classe des « pénicillines ».
Prévalence	Fréquence d'une maladie ou d'un symptôme au sein d'une population à un moment donné.
Prévention	Approche consistant à empêcher ou à atténuer des troubles, perturbations et dommages futurs en vue de prévenir des problèmes. La prévention des maladies vise à éviter leur apparition par le biais de mesures ciblées.
Principe One Health/Une seule santé approche One Health	Le principe One Health est une approche intégrée visant à produire un effet optimal sur la santé humaine, animale et environnementale grâce à la coopération nationale et internationale des différents domaines spécialisés.
Résistance aux antibiotiques/antibiorésistance	La notion de résistance aux antibiotiques englobe les différentes propriétés des bactéries qui permettent à ces dernières de réduire l'effet des antibiotiques, voire de le neutraliser totalement.
Résistance aux antimicrobiens	La résistance aux antimicrobiens est l'aptitude des micro-organismes à survivre ou à se développer malgré un agent antimicrobien qui, en temps normal, les inhibe ou les tue.
Sentinella (système de déclaration)	Le système de déclaration Sentinella est un programme mené conjointement par des médecins de famille et l'Office fédéral de la santé publique, et auquel participent, selon les années, entre 150 et 250 médecins généralistes, internistes et pédiatres dont la pratique est axée sur la médecine générale. Son intérêt est multiple : il permet la collecte de données épidémiologiques, contribue à la surveillance des maladies transmissibles et d'autres maladies aiguës et sert à la recherche dans le domaine de la médecine de premier recours. Le système de déclaration Sentinella étudie également des problématiques en lien avec le recours aux antibiotiques, l'adéquation de leur utilisation ainsi que le développement de la résistance.
Staphylococcus aureus résistant à la méthicilline (SARM)	Le SARM est une souche de Staphylococcus aureus qui résiste aux bêta-lactamines ainsi qu'à d'autres classes d'antibiotiques. On distingue différentes souches de SARM qui, en fonction du contexte dans lequel elles sont fréquemment détectées, sont « associées au milieu hospitalier », « à la communauté » ou « aux animaux de rente ».
Stock de consignation	Un stock de consignation est un entrepôt que le fournisseur aménage pour garantir une livraison rapide du client en pièces dont il a impérativement besoin. Les marchandises demeurent la propriété du fournisseur jusqu'à ce que le consignataire les retire.
Surveillance	La surveillance signifie que les maladies sont identifiées et recensées (monitoring). Les données recueillies sont ensuite évaluées. Enfin, on réfléchit aux mesures à prendre pour limiter ou empêcher un problème sanitaire, par exemple, une maladie infectieuse.
Système immunitaire	Le système immunitaire est le système de défense biologique dont dispose un organisme pour se défendre contre les effets nocifs d'agents pathogènes et de substances exogènes. Il est également capable de détruire les cellules de l'organisme devenues défectueuses, comme les cellules cancéreuses.
Usage prophylactique de médicaments	Les médicaments sont utilisés dans un but prophylactique lorsqu'il s'agit d'empêcher l'apparition d'une maladie avant que des symptômes cliniques ne se manifestent. On y recourt lors de situations qui, par expérience, sont réputées présenter un risque élevé d'infection.
Vaccination	La vaccination constitue une mesure préventive contre les maladies infectieuses. L'administration d'agents pathogènes atténués ou inactivés, ou de protéines de ces derniers, imite une infection naturelle. Cela permet au système immunitaire de produire ou de développer des moyens de défense (anticorps et/ou cellules) qui protégeront la personne vaccinée contre la maladie correspondante durant un certain laps de temps.
Zoonose	Les zoonoses sont des maladies infectieuses transmissibles de l'animal à l'être humain et inversement.

## Annexe 6 : abréviations

Agroscope	Centre de compétence de la Confédération dans le domaine de la recherche agronomique et agroalimentaire
AIR	Analyse d'impact de la réglementation
ANRESIS	Centre suisse pour le contrôle de l'antibiorésistance
ARCH-Vet	Rapport sur les ventes d'antibiotiques à usage vétérinaire et le monitoring des résistances contre les antibiotiques chez les animaux de rente en Suisse
ASMPA	Association suisse pour la médecine des petits animaux
ASP	Antibiotic Stewardship Programms (programmes de bon usage des antibiotiques)
BMR	Bactéries multirésistantes
BLSE	Bêta-lactamases à spectre étendu
CARB-X	Combating Antibiotic-Resistant Bacteria Biopharmaceutical Accelerator (Accélérateur biopharmaceutique pour combattre les bactéries résistantes aux antibiotiques)
CF	Conseil fédéral
CPE	Entérobactéries productrices de carbapénémases
COVID-19	De l'anglais: «CO» pour «corona», «VI» pour «virus», «D» pour «disease» (maladie) et «19» pour l'année au cours de laquelle le virus a été décrit pour la première fois
CRKP	Klebsiella pneumoniae résistante aux carbapénèmes
CURAVIVA	Association nationale de branche des prestataires au service des personnes âgées
DDC	Direction du développement et de la coopération
DDJ	Dose définie journalière
DFI	Département fédéral de l'intérieur
EAE	Efficacité, adéquation et économicité
EAWAG	Institut fédéral suisse des sciences et technologies de l'eau relevant de l'EPF
E. coli	Escherichia coli
EFSA	Autorité européenne de sécurité des aliments
EMS	Établissement médico-social
ESAC	European Surveillance of Antimicrobial Consumption (Surveillance européenne de la consommation d'antimicrobiens)
EURGenNet	European Antimicrobial Resistance Genes Surveillance (réseau européen de surveillance de la résistance aux antimicrobiens)
Faculté Vetsuisse	Fusion des facultés de médecine vétérinaire de Berne et Zurich
FAO	Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture
FIND	The Global Alliance for Diagnostics (alliance mondiale pour le diagnostic)
FMH	Fédération des médecins suisses
G20	Groupe des vingt
GARDP	Global Antibiotic Research & Development Partnership (Partenariat mondial pour la recherche et le développement des antibiotiques)
GLASS	Global Antimicrobial Resistance and Use Surveillance System (système mondial de surveillance de la résistance aux antimicrobiens)
H+	Association suisse des établissements hospitaliers publics et des institutions de soins publics et privés
IAS	Infections associées aux soins
INB	Intergovernmental Negotiating Body (organe intergouvernemental de négociation)
LAMal	Loi sur l'assurance-maladie
LEp	Loi sur les épidémies
NABO	Observatoire national des sols (Nationale Bodenbeobachtung)
NARA	Centre national de référence pour la détection précoce des résistances émergentes aux antibiotiques
NOSO	Infections nosocomiales
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques

OFAE	Office fédéral pour l'approvisionnement économique du pays
OFAG	Office fédéral de l'agriculture
OFEV	Office fédéral de l'environnement
OFSP	Office fédéral de la santé publique
OIC	Outbreak Investigation Center (centre spécialisé dans l'étude des flambées épidémiques)
OIE, devenue OMSA	Organisation mondiale de la santé animale
OMédV	Ordonnance sur les médicaments vétérinaires
OMS	Organisation mondiale de la santé
OMSA, anciennement OIE	Organisation mondiale de la santé animale
OSAV	Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires
OUC	Ordonnance sur l'utilisation confinée
PA22+	Politique agricole à partir de 2022
PCI	Prévention et contrôle des infections
PNR	Programme national de recherche
PRN AntiResist	Pôle de recherche national «Approches novatrices pour lutter contre les bactéries résistantes aux antibiotiques»
PNUD	Programme de développement des Nations Unies
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'environnement
RAM	Résistance aux antimicrobiens
R et D	Recherche et développement
RDIV	Règlement (UE) 2017/746 relatif aux dispositifs médicaux de diagnostic in vitro
ReLait	Réduction de l'utilisation des antibiotiques sur les exploitations laitières du canton de Fribourg
RSI	Règlement sanitaire international
SARM	Staphylococcus aureus résistant à la méticilline
SARR	Swiss Antibiotic Resistance Report (rapport national sur la situation de la résistance aux antibiotiques en Suisse)
SNV	Stratégie nationale de vaccination
SPSP	Swiss Pathogen Surveillance Platform (plateforme suisse de surveillance des pathogènes)
SSI	Société suisse d'infectiologie
SSV	Service Sanitaire Veaux Suisse
StAR	Stratégie Antibiorésistance Suisse
STEP	Station d'épuration des eaux usées
SVS	Société des vétérinaires suisses
Swissmedic	Institut suisse des produits thérapeutiques
Swissnoso	Centre national de prévention des infections
UE	Union européenne
UN HLM	Réunion de haut niveau de l'ONU
UNICEF	Fonds des Nations unies pour l'enfance
VIH	Virus de l'immunodéficience humaine
VRE	Entérocoques résistants à la vancomycine
VSA	Association suisse des professionnels de la protection des eaux
WGS	Whole Genom Sequencing (séquençage du génome complet)
ZOBA	Centre de lutte contre les zoonoses, les maladies animales d'origine bactérienne et l'antibiorésistance
UNEP	Umweltprogramm der Vereinten Nationen
UN HLM	UN High-level Meeting
UNICEF	Kinderhilfswerk der Vereinten Nationen

USA	Vereinigte Staaten von Amerika
Vetsuisse-Fakultät	Zusammenschluss der veterinärmedizinischen Fakultäten Bern und Zürich
VRE	Vancomycin-resistenten Enterokokken
VSA	Verband Schweizer Abwasser
WB	World Bank
WGS	Whole Genom Sequencing
WHO	World Health Organization
WOAH	World Organisation for Animal Health
WZW	Wirksamkeit, Zweckmässigkeit und Wirtschaftlichkeit
ZOBA	Zentrum für Zoonosen, bakterielle Tierkrankheiten und Antibiotikaresistenz



## **IMPRESSUM**

### **Éditeur**

Office fédéral de la santé publique OFSP  
Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires  
Office fédéral de l'agriculture OFAG  
Office fédéral de l'environnement OFEV

### **Contact**

Division Maladies transmissibles, OFSP, 3003 Berne  
Téléphone: +41 (0)58 463 87 06, e-mail: epi@bag.admin.ch

### **Date de publication**

Juin 2024

### **Versions linguistiques**

La présente publication est disponible en français, allemand, italien et anglais.

### **Adresse de commande**

OFCL, Diffusion publications, CH-3003 Berne  
[www.publicationsfederales.admin.ch](http://www.publicationsfederales.admin.ch)  
Numéro de commande: 316.413.f



